

**OASIS**  
**Outil d'analyse de systèmes d'information en santé**  
**Rapport du groupe de travail ANSES**  
**Juillet 2010**

## **Composition du groupe de travail**

Franck Boué (Anses, laboratoire de la faune sauvage de Nancy)

Myriam Chazel (Anses, laboratoire de Lyon),

Corinne Danan (Anses, laboratoire de sécurité sanitaire des aliments de Maisons-Alfort)

Barbara Dufour (Ecole vétérinaire d'Alfort)

Françoise Gauchard (Anses, Direction de l'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires)

Emilie Gay (Anses, laboratoire de Lyon)

Pascal Hendrikx (Anses, Direction scientifique)

François Moutou (Anses, laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort)

Céline Richomme (Anses, laboratoire de la faune sauvage de Nancy)

Rozenn Souillard (Anses, laboratoire de Ploufragan - Plouzané)

# 1 Introduction

La qualité de l'information épidémiologique produite par un réseau de surveillance est étroitement dépendante de la qualité de son fonctionnement. Pour obtenir une information épidémiologique fiable qui permette d'orienter avec pertinence les actions de santé, il faut disposer de réseaux de surveillance épidémiologique qui fonctionnent de façon optimale. L'objectif prioritaire de l'évaluation des réseaux est donc d'améliorer leur fonctionnement. L'identification des points faibles de ce fonctionnement permet de proposer les mesures les mieux adaptées à leur amélioration, ce qui a pour effet d'améliorer la qualité des informations épidémiologiques produites au cours du temps.

Peu de méthodes standardisées pour l'évaluation des dispositifs de surveillance sont disponibles et nous avons souhaité, en partant des méthodes existantes, élaborer un outil permettant de répondre à plusieurs objectifs d'évaluation et utilisable pour une large gamme de dispositifs (a minima en santé animale et en sécurité sanitaire des aliments).

Dans le cadre de la mission transversale surveillance épidémiologique de la Direction scientifique des laboratoires de l'Anses, un groupe transversal épidémiosurveillance a été constitué pour prendre en charge le développement de cet outil.

## 2 Objectifs

La méthode OASIS a été développée pour réaliser une analyse approfondie du fonctionnement et de la qualité d'un dispositif de surveillance épidémiologique et faciliter l'identification et la formulation de recommandations pour l'amélioration.

La majorité des dispositifs de surveillance épidémiologique ont des méthodes d'organisation communes, et il est apparu approprié de développer une méthodologie qui puisse être utilisée de manière similaire dans la plupart des situations de surveillance épidémiologique (réseau local, régional, national, qu'il soit spécifique à un danger ou orienté sur un groupe de danger, qu'il soit autonome ou intégré).

## 3 Développement de la méthode

OASIS est le résultat d'un travail mené en plusieurs étapes.

Un premier outil (appelé SNAT pour « Surveillance network assessment tool ») a été développé par un groupe de 4 épidémiologistes dans le cadre d'un projet multi-régional d'appui à la surveillance épidémiologique (Caraïbe, Océan indien et Maghreb)<sup>1</sup>. Ce document a ensuite été mis à jour et corrigé par le groupe d'épidémiologie de CaribVET (réseau caribéen de santé animale) en décembre 2007<sup>2</sup>.

Ce travail a ensuite été repris par un groupe de travail transversal en surveillance épidémiologique de l'Afssa entre décembre 2009 et mai 2010 pour arriver à sa forme actuelle. Ce groupe était constitué de F. Boué (Nancy), M. Chazel (Lyon), C. Danan (LERQAP), B. Dufour (ENVA), F. Gauchard (DERNS), E. Gay (Lyon), P. Hendrikx (DS), F. Moutou (LERPAZ), C. Richomme (Nancy), R. Souillard (Ploufragan).

Le groupe de travail AFSSA s'est réuni à cinq reprises entre décembre 2009 et Mai 2010 (trois réunions physiques et deux réunions téléphoniques). Il a mené une réflexion ascendante en partant des objectifs, donc des sorties attendues de l'évaluation, pour redéfinir dans un premier temps les critères de synthèse permettant d'obtenir les sorties désirées et enfin compléter l'inventaire des données de base à recueillir pour permettre la notation des critères de synthèse (en élaborant un guide de notation et un outil informatique de calcul).

<sup>1</sup> P. Hendrikx, G. Gerbier, A. Maillard, S. Molia

<sup>2</sup> P. Hendrikx, T. Lefrançois, S. Ahoussou, N. Ehrhardt, L. Gomez, M.I. Percedo Abreu, B. Sanford, K. Herbert-Hackshaw, S. Phanord, M. De Paz, L. Gouyet, J.F. Lopez Hernandez

Enfin, la méthode a été testée et validée en l'appliquant à cinq dispositifs de surveillance ce qui a permis d'apporter des aménagements dans le questionnaire, la pondération des critères et l'ergonomie de l'outil de notation.

## 4 Principes de la méthode OASIS

La méthode OASIS est fondée sur un questionnaire détaillé permettant de collecter toutes les informations nécessaires à une description précise du fonctionnement et des résultats opérationnels d'un dispositif de surveillance (Annexe 1). Ce questionnaire est divisé en dix sections qui approfondissent chacune un compartiment ou un ensemble d'activités du dispositif de surveillance (tableau I).

**Tableau I.** Sections du questionnaire OASIS

Section	Descriptif
1. Objectifs et contexte de la surveillance	Description des objectifs de la surveillance, des partenariats et de la situation des dangers sous surveillance
2. Organisation institutionnelle centrale	Description et fonctionnement des structures de pilotage, d'appui scientifique et technique et d'animation à l'échelon central
3. Organisation institutionnelle de terrain	Description et fonctionnement des structures intermédiaires d'animation et des collecteurs de données
4. Laboratoire	Description et fonctionnement des laboratoires impliqués dans la surveillance aux échelons locaux, centraux et internationaux
5. Outils de surveillance	Description des outils mis en place pour la réalisation de la surveillance (formalisation du protocole de surveillance, fiches et prélèvements, etc.)
6. Modalités de surveillance	Description et opérationnalité des modalités de surveillance (surveillance passive, surveillance active)
7. Gestion des données	Description et fonctionnement des modalités de gestion, traitement et interprétation des données
8. Formation	Description et réalisation des activités de formation
9. Communication	Description et résultat des activités de communication
10. Evaluation	Description et utilisation des activités de suivi et d'évaluation du dispositif

Au terme de chaque section, les informations collectées font l'objet d'une synthèse par l'intermédiaire d'une liste de critères qui font chacun l'objet d'une notation de 0 à 3. Chaque section est synthétisée par un nombre variable de critères (de 4 à 14 critères). La notation s'appuie sur un guide qui comporte un descriptif des conditions d'application de chacune des notes de manière à assurer un certain niveau de standardisation de la notation.

Lorsqu'un critère n'est pas pertinent pour le dispositif considéré, il est déclaré « sans objet » (et codifié « SO ») et ne fait pas l'objet d'une notation et ne rentre pas dans le décompte final de la note. La liste des critères de synthèse de chaque section est donnée en annexe 2 et le guide de notation en annexe 3.

La notation d'un critère peut s'accompagner d'un commentaire détaillant par exemple les raisons du choix effectué. A la fin de la notation de tous les critères d'une section, un commentaire général peut être fait pour cette section en orientant notamment vers des recommandations pour l'amélioration de la situation et du fonctionnement du dispositif

Lorsque l'ensemble du questionnaire est rempli et toutes les notes attribuées, les résultats de l'évaluation sont exprimés sous trois formes complémentaires :

- Fonctionnement et situation générale du dispositif : 10 graphiques en secteur (un par section) ;
- Analyse des points critiques : un histogramme comportant une barre par point critique ;
- Analyse des critères de qualité : un graphique en radar comportant une branche par critère de qualité.

Le fonctionnement général de la méthode OASIS peut être résumé par la figure 1.

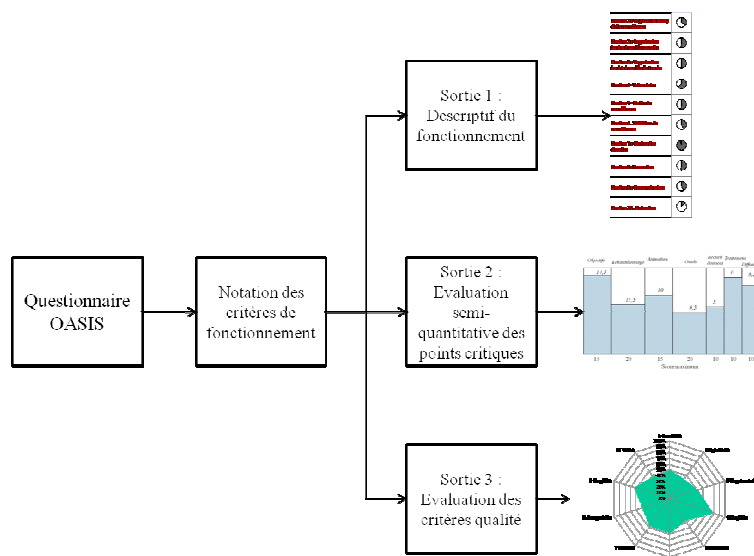


Figure 1. Principe général de la méthode OASIS

#### 4.1 Fonctionnement et situation générale du dispositif

Chaque graphique en secteur représente, pour chaque section, la note obtenue par rapport à la note maximale attribuable à la section. Cette présentation permet une expression visuelle du niveau de satisfaction du fonctionnement du dispositif dans son ensemble. Accompagné des commentaires et recommandations effectués pour chaque section, ce mode de représentation identifie facilement les sections qui demandent le plus d'attention et permet également de faire un suivi dans le temps à la faveur de nouvelles évaluations. La figure 2 présente un exemple de présentation du fonctionnement et de la situation générale du dispositif.

Section 1 : Objectifs et champ de la surveillance	
Section 2 : Organisation institutionnelle centrale	
Section 3 : Organisation institutionnelle de terrain	
Section 4 : Laboratoire	
Section 5 : Outils de surveillance	
Section 6 : Modalités de surveillance	
Section 7 : Gestion des données	
Section 8 : Formation	
Section 9 : Communication	
Section 10 : Evaluation	

**Figure 2.** Représentation graphique du fonctionnement et de la situation générale d'un dispositif de surveillance (issu de l'étape de validation de la méthode par application à des réseaux de surveillance)

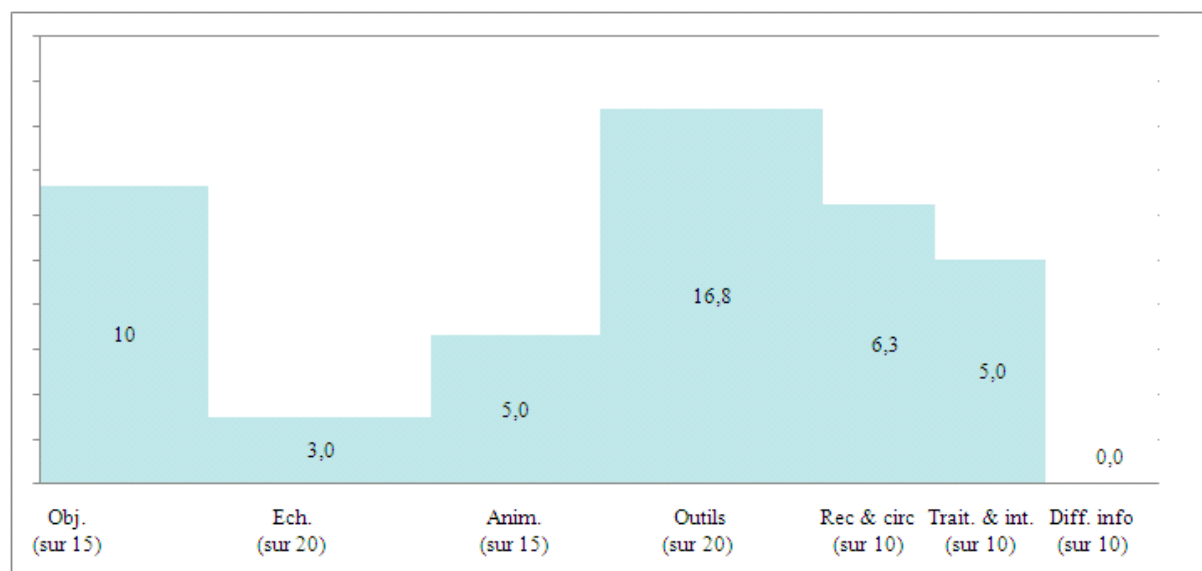
#### 4.2 Analyse des points critiques du fonctionnement du dispositif

Des travaux sur l'évaluation des réseaux de surveillance réalisés par B. Dufour avaient permis d'identifier une liste de points critiques dont une appréciation semi-quantitative était réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire et d'un guide de notation. L'ensemble de ces questions et de ces critères de notation étant représentés dans la méthode OASIS il suffit, pour analyser les points critiques, d'associer les critères notés dans la première partie à chacun des points critiques correspondants. Cette répartition est donnée en annexe 4. Ces points critiques, au nombre de sept, sont les objectifs, l'échantillonnage, l'animation, les outils, le recueil et la circulation des données, le traitement et l'interprétation, la diffusion de l'information.

Ceci permet d'aboutir à une représentation du niveau de maîtrise des points critiques identique à la méthode initiale sans avoir à effectuer de nouvelle notation.

Cette représentation sous la forme d'un histogramme permet de visualiser les priorités d'amélioration du dispositif.

La figure 3 présente un exemple de visualisation des points critiques du fonctionnement d'un dispositif.



**Figure 3.** représentation graphique de l'analyse des points critiques d'un dispositif de surveillance (issu de l'étape de validation de la méthode par application à des réseaux de surveillance)

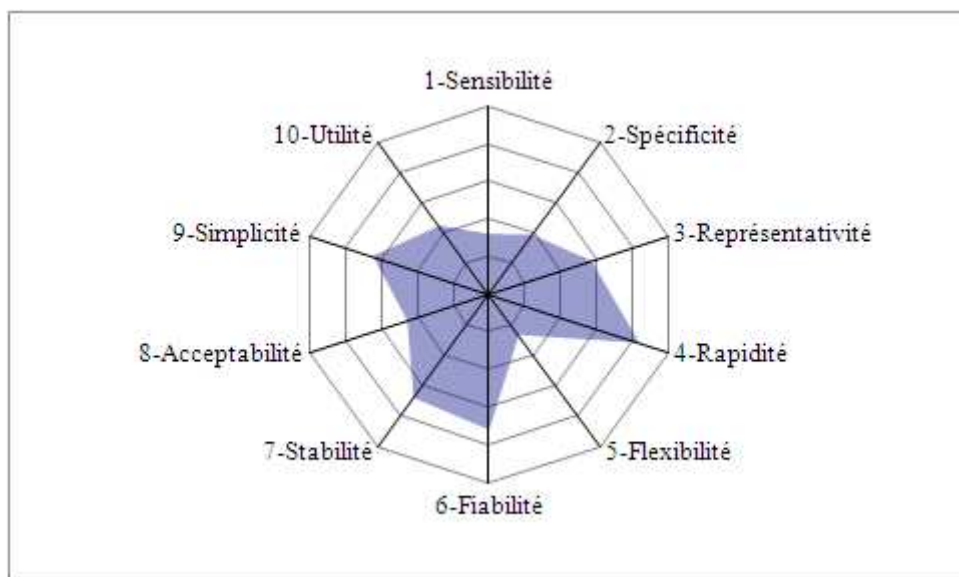
#### 4.3 Analyse des critères de qualité du dispositif

Une liste de critères de qualité d'un dispositif de surveillance a été élaborée par les CDC aux USA et l'OMS.

Chaque critère qualité est noté en associant et en pondérant, pour chacun, un certain nombre des critères de synthèse notés au cours de la première étape de la méthode. La liste des critères et des pondérations est donnée en annexe 5. Ceci permet d'aboutir à une estimation du niveau de réalisation de chaque critère de qualité sans avoir à effectuer de nouvelle notation. Ces critères de qualité, au nombre de dix, sont la sensibilité, la spécificité, la représentativité, la rapidité, la flexibilité, la fiabilité, la stabilité, l'acceptabilité, la simplicité et l'utilité.

Une représentation au format « radar » avec un axe par critère qualité et la représentation de la note obtenue par rapport à la note maximale attribuable permet de visualiser facilement les points forts et les points faibles du dispositif.

La figure 4 présente un exemple de visualisation des critères de qualité d'un dispositif.



**Figure 4.** Représentation graphique des critères de qualité d'un dispositif de surveillance (issu de l'étape de validation de la méthode par application à des réseaux de surveillance)

Ainsi, la notation des critères de synthèse à la fin de chaque section permet d'obtenir trois types de résultats complémentaires. L'intégration des notes dans un tableur de type « Excel » permet au notateur d'éditer automatiquement ces trois sorties une fois sa notation effectuée.

## 5 Modalités d'utilisation d'OASIS

OASIS est prévu pour être réalisé par des évaluateurs externes mais en lien et de manière participative avec les personnes responsables du dispositif étudié. Il apparaît essentiel de bien travailler à la présentation de la démarche aux animateurs du réseau investigué de manière à ce que cela ne soit pas pris de manière négative ou contraignante.

Certaines données nécessaires au renseignement du questionnaire étant parfois difficiles à collecter, il peut être intéressant d'adresser le questionnaire à l'avance aux responsables du réseau de manière à ce qu'ils puissent collecter ces données et préparer ainsi le travail d'évaluation.

Il apparaît intéressant que deux évaluateurs externes soient associés à cette démarche de manière à comparer les points de vue et éviter les risques de subjectivité.

La mise en œuvre d'OASIS ne peut se faire sans un minimum de connaissance et d'expérience en matière de surveillance épidémiologique et sans une bonne maîtrise du questionnaire. Les participants au groupe de travail constituent donc un premier « vivier » de 10 personnes en mesure de conduire ces évaluations.

La fréquence de réalisation d'une évaluation OASIS est à adapter à chaque dispositif de surveillance selon les résultats obtenus, l'importance et le dynamisme du dispositif.

## 6 Validation de l'outil

L'outil final obtenu par le groupe de travail a été appliqué à 5 réseaux de surveillance afin de valider l'ensemble de la démarche et apporter les ajustements nécessaires. Cette application a effectivement permis d'apporter des corrections au questionnaire de recueil des données de base et d'ajuster la pondération des critères de synthèse des sections pour estimer les points critiques et les critères qualité.

Les noms des réseaux ayant servi de support à cette validation ne sont pas donnés dans ce document car les évaluations seront finalisées ultérieurement et publiées après autorisation des instances de gouvernance de chacun de ces réseaux. Nous utilisons donc ici des lettres pour donner un aperçu des résultats de cette validation.

Les réseaux concernés sont :

- Réseau A : réseau d'épidémiologie passif d'une maladie bovine contagieuse ;
- Réseau B : réseau d'épidémiologie passif multi-maladie dans une filière animale ;
- Réseau C : réseau d'épidémiologie passif d'une maladie zoonotique à faible occurrence dans la faune sauvage ;
- Réseau D : réseau d'épidémiologie passif de laboratoire multi-bactéries ;
- Réseau E : réseau d'épidémiologie passif de laboratoire d'une bactérie pathogène.

Cette mise en application a permis de déterminer les recommandations pour la mise en œuvre de la méthode (indiquées au chapitre 4).

La durée de mise en œuvre a été d'environ une journée en tenant compte que les évaluateurs étaient souvent les personnes directement en charge du réseau et qu'une évaluation complète est à prévoir sur un temps plus long (de 2 à 5 jours en fonction du dispositif).

Pour des raisons pratiques, l'outil a été essentiellement appliqué à des réseaux de type passif.

Les résultats graphiques de cette évaluation sont donnés en annexe 6.

## 7 Perspectives

L'analyse des 5 réseaux réalisée pour la validation de la méthode sera achevée de manière à pouvoir valoriser complètement ce travail déjà engagé.

La méthode sera par la suite présentée aux partenaires de la future plateforme nationale de surveillance épidémiologique (DGAL et professionnels) et il apparaîtrait logique qu'OASIS devienne la méthode de référence pour l'évaluation de l'ensemble des dispositifs de surveillance suivis par la plateforme nationale.

Le groupe de travail a donc souhaité pouvoir être maintenu dans le temps afin de pouvoir conduire les évaluations qui seront décidées et permettre d'effectuer régulièrement une capitalisation des expériences accumulées pour l'évaluation. Afin de pouvoir faire face aux besoins probablement importants d'évaluation, il sera nécessaire d'intégrer de nouveaux membres à ce groupe.

Par ailleurs, il est prévu d'organiser un atelier méthodologique avec l'INVS sur l'évaluation des dispositifs de surveillance afin de partager les méthodes et outils de l'évaluation et même éventuellement conduire des évaluations communes.

Par ailleurs, le groupe souhaite pouvoir mener un travail méthodologique similaire sur les thématiques suivantes liées à la surveillance épidémiologique :

- Indicateurs de performance (travail qui sera plus léger car une méthode simplifiée a été développée et le groupe pourrait la finaliser et la valider) ;
- Inventaire des dispositifs de surveillance : le travail est en cours et pourrait être finalisé avec l'appui du groupe ;
- Développement d'un guide standardisé pour l'élaboration d'un protocole de surveillance d'un réseau : travail à plus long terme mais considéré comme important.

Ce groupe de travail transversal sur la surveillance épidémiologique préfigure donc certaines modalités de fonctionnement et de collaboration inter-entités telles qu'elles pourraient être animées dans le cadre de l'Unité surveillance, veille et investigation épidémiologique qui pourrait voir le jour à la suite des conclusions des états généraux du sanitaire.



## Annexe 1. Questionnaire OASIS

## Annexe 2. Critères de synthèse des sections

<b>Section 1 : Objectifs et champ de la surveillance</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
1.1 Pertinence des objectifs de surveillance	
1.2 Niveau de détail, de précision et de formalisation des objectifs	
1.3 Prise en compte de l'attente des partenaires	
1.4 Cohérence des maladies surveillées avec situation sanitaire (maladies ou dangers existants / exotiques)	
<b>Total (sur 12)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 2 : Organisation institutionnelle centrale</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)	
2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)	
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif	
2.4. Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires	
2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale	
2.6. Mise en place d'une supervision des unités intermédiaires par l'échelon central	
2.7. Suffisance des moyens matériels et financiers de l'échelon central	
<b>Total (sur 21)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 3 : Organisation institutionnelle de terrain</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire	
3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)	
3.3. Mise en place d'une supervision par l'échelon intermédiaire	
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires	
3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI	
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire	
3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain	
3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain	
<b>Total (sur 24)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 4 : Laboratoire</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance	
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic	
4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses réalisées	
4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires	
4.5. Proportion d'analyses soumises à EIL	
4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain	
4.7. Pertinence des techniques de diagnostic	
4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic	
4.9. Spécificité des techniques de diagnostic	
4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire	
4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire	
4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)	
4.13. Qualité du rendu du résultat	
<b>Total (sur 39)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 5 : Outils de surveillance</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie ou danger surveillé	
5.2. Standardisation des données collectées	
5.3. Pertinence des outils de mesure (à l'exclusion des outils de laboratoire)	
5.4. Sensibilité de la définition du cas ou du danger	
5.5. Spécificité de la définition du cas ou du danger	
5.6. Simplicité de la définition du cas ou du danger	
5.7. Qualité de renseignement des fiches d'investigation	
5.8. Pertinence des prélèvements	
5.9. Standardisation des prélèvements	
5.10. Qualité des prélèvements collectés	
5.11. Respect du délai entre déclaration du cas ou du danger et rendu du résultat	
5.12. Simplicité de la procédure de déclaration	
5.13. Simplicité de la procédure de collecte des données	
5.14. Acceptabilité des conséquences d'une suspicion ou d'un cas pour la source ou le collecteur de données	
<b>Total (sur 42)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 6 : Modalités de surveillance</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
6.1. Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif	
6.2. Existence d'une surveillance passive (événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs	
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)	
6.4. Pertinence et adéquation de l'existence et des protocoles de surveillance active (planifiée)	
6.5. Surveillance de la faune sauvage sensible	
6.6. Surveillance et contrôle des vecteurs	
6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)	
6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance active (planifiée)	
6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)	
<b>Total (sur 27)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 7 : Gestion des données</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)	
7.2. Délai de saisie des données en accord avec les objectifs et l'utilisation des résultats du dispositif	
7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données	
7.4. Suffisance des moyens matériels et financiers pour la gestion et l'analyse des données	
7.5. Procédures de vérification et de validation des données formalisées et performantes	
7.6. Traitement descriptif complet des données	
7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du dispositif (si possible régulière et multidisciplinaire)	
<b>Total (sur 21)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 8 : Formation</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif	
8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance	
8.4. Formations de perfectionnement régulières	

8.5. Suffisance des moyens humain, matériels et financiers pour la formation	
<b>Total (sur 15)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 9 : Communication</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance	
9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain	
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)	
9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail, web, téléphone...)	
9.6. Politique de communication externe solide	
9.7. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers pour la communication	
<b>Total (sur 21)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

<b>Section 10 : Evaluation</b>	<b>Note (0 à 3)</b>
10.1 Système d'indicateurs de performance développé et validé par les responsables du dispositif	
10.2. Indicateurs de performance régulièrement calculés, interprétés et diffusés	
10.3. Evaluation externes effectuées	
10.4. Mise en œuvre des mesures correctrices	
<b>Total (sur 12)</b>	
<b>% (pour représentation en camembert)</b>	

## Annexe 3. Guide de notation des critères de synthèse

### **GUIDE DE NOTATION OASIS**

*Version juin 2010*

Un certain nombre de termes sont utilisés dans ce guide de notation pour désigner les structures qui composent un dispositif de surveillance (par exemple comité de pilotage ou unités intermédiaires) ou des activités spécifiques (par exemple la supervision). Afin d'appliquer de manière appropriée les notes proposées, il convient tout d'abord d'adapter ces termes à ceux utilisés dans le dispositif analysé par la méthode OASIS. En introduction au questionnaire d'analyse, une partie est intégrée pour guider le responsable de l'analyse dans la réalisation de cette correspondance.

#### **Section 1 : Objectifs et champ de la surveillance**

##### **1.1. Pertinence des objectifs de surveillance**

Pertinence : capacité du réseau à remplir la mission épidémiologique qui lui est assignée, en particulier de fournir des taux de prévalence pour les dispositifs de surveillance, de permettre la détection pour les dispositifs de vigilance, ou d'apprécier des tendances (spatio-temporelles) d'un phénomène surveillé.

En principe, les objectifs doivent être de décrire ou d'évaluer une situation épidémiologique ou de hiérarchiser des maladies ou des dangers les uns par rapport aux autres. Des objectifs à visée analytique (proposant d'expliquer une situation) ou trop complexes doivent être jugés peu pertinents.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Objectifs conformes aux objectifs habituellement assignés à un dispositif de surveillance (décrire - prévalence, incidence - ou évaluer une situation, hiérarchiser, détecter l'apparition d'une maladie ou d'un danger).

Note 2 : Objectifs conformes mais existence d'un décalage mineur entre leur intérêt et le phénomène surveillé ou association avec des objectifs non conformes ou complexes (lutte, recherche, effet d'opportunité c'est à dire objectifs fondés sur l'existence de moyens et non pas moyens fondés sur l'objectif).

Note 1 : Objectifs conformes mais peu d'intérêt par rapport au phénomène surveillé ou prédominance d'objectifs non conformes ou complexes.

Note 0 : Exclusivement des objectifs non conformes ou complexes.

##### **1.2. Niveau de détail, de précision et de formalisation des objectifs**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Objectifs bien détaillés, complètement formalisés qui permettent d'estimer une prévalence ou d'apprécier une probabilité de détection conformément à la nature et à l'objet du dispositif.

Note 2 : Objectifs qui mériteraient des compléments mineurs de détail et de formalisation.

Note 1 : Objectifs qui mériteraient des compléments importants de détail et de formalisation.

Note 0 : Absence de formalisation, de détails ou de précision des objectifs.

##### **1.3. Prise en compte de l'attente des partenaires**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les partenaires sont listés avec identification de leurs attentes et prise en compte manifeste de cette attente dans les objectifs de surveillance.

Note 2 : Les attentes d'une majorité de partenaires ont été identifiées.

Note 1 : Les attentes d'une minorité de partenaires ont été identifiées et/ou sont prises en compte.

Note 0 : Absence d'identification et/ou de prise en compte de l'attente des partenaires de la surveillance dans les objectifs.

##### **1.4. Cohérence des maladies surveillées avec la situation sanitaire (maladies ou dangers existants / exotiques)**

Si la situation sanitaire du pays ou de la zone n'est pas connue avec précision l'évaluation peut se faire par rapport à un niveau de risque estimé (pays ou zone voisine) et à la gravité des maladies concernées

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les maladies surveillées sont en cohérence avec la situation des maladies dans le pays / zone (prise en compte des maladies ou des dangers prioritaires dans le pays ou dans la zone).

Note 2 : La plupart des maladies surveillées (mais pas toutes) sont en cohérence avec la situation des maladies dans le pays / zone.

Note 1 : Seul un nombre restreint de maladies surveillées sont en cohérence avec la situation des maladies dans le pays / zone.

Note 0 : Absence totale de cohérence entre l'objet de la surveillance et la situation sanitaire (Surveillance des maladies exotiques à risque négligeable ou de maladies existantes à impact en santé publique ou économique négligeable).

## **Section 2 : Organisation institutionnelle centrale**

### **2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Une structure d'animation est clairement identifiée avec attribution de la fonction d'animation clairement formalisée ;
2. La composition de l'unité centrale (nombre de personnes et le temps qu'elles consacrent au dispositif) est en cohérence avec la taille du dispositif et le temps qui doit y être consacré ;
3. Des activités d'animation sont effectivement conduites par l'unité centrale (gestion des données, traitement et interprétation, validation, relation avec les acteurs, réunions, etc.).

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

### **2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Un comité de pilotage est clairement identifié et formalisé et ses attributions définies ;
2. La composition du comité de pilotage assure la représentation et la représentativité de tous les partenaires de la surveillance ;
3. Le comité de pilotage est fonctionnel et se réunit régulièrement (au moins une fois par an).

Note 2 : Le critère 3 et un des deux autres critères sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait ou le critère 3 n'est pas satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

### **2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif**

Le comité scientifique peut être composé des mêmes membres que le comité de pilotage, et/ou peut être confondu avec le comité de pilotage.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Un comité scientifique est clairement identifié et formalisé et ses attributions définies ;
2. La composition du comité scientifique assure la représentation de tous les partenaires scientifiques légitimes pour apporter un appui au dispositif ;
3. Le comité scientifique est fonctionnel et se réunit aussi souvent que le réseau le nécessite (au moins une fois par an).

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

#### **2.4. Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le positionnement de tous les partenaires de la surveillance est encadré par un texte (réglementation, charte ou convention) ne laissant pas d'ambiguïté dans les relations les liant.

Note 2 : Le positionnement de la majorité des partenaires (mais pas tous) est encadré par un texte.

Note 1 : Le positionnement d'un nombre restreint de partenaires est encadré par un texte.

Note 0 : Aucun texte, réglementaire ou contractuel, ne lie les partenaires de la surveillance.

#### **2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale**

La fréquence des réunions est à apprécier en fonction de la taille du dispositif, du type d'intervenant et des maladies ou dangers surveillés.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des réunions de coordination centrale sont régulièrement organisées à destination des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du dispositif) à une fréquence qui répond aux besoins du dispositif.

Note 2 : Des réunions de coordination centrale sont organisées régulièrement mais à une fréquence qui apparaît insuffisante aux besoins du dispositif.

Note 1 : Les réunions de coordination centrale sont rarement organisées et de manière très insuffisante aux besoins du dispositif.

Note 0 : Aucune réunion de coordination centrale n'est organisée à destination des unités intermédiaires.

Sans Objet : Le dispositif ne nécessite pas de réunion de coordination centrale.

#### **2.6. Mise en place d'une supervision des unités intermédiaires par l'échelon central**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon central organise régulièrement des visites pertinentes de supervision d'un nombre significatif d'unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du dispositif).

Note 2 : L'échelon central organise de temps à autre mais de manière pertinente des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du dispositif) ou des collecteurs de données (mais le nombre d'unités supervisées reste limité).

Note 1 : L'échelon central met rarement en œuvre des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du dispositif).

Note 0 : L'échelon central ne met jamais en œuvre des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du dispositif).

Sans Objet : Le dispositif ne nécessite pas de supervision par l'échelon central.

#### **2.7. Suffisance des moyens matériels et financiers de l'échelon central**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon central (unité centrale, comité de pilotage et comité scientifique et technique) dispose de tous les moyens matériels et financiers nécessaires à la conduite de ses activités pour la surveillance (locaux et équipements adéquats, moyens pour organiser les réunions, les visites, les supervisions, etc.).

Note 2 : La conduite des activités de surveillance de l'échelon central n'est que faiblement contrainte par les moyens matériels et financiers.

Note 1 : La question des moyens matériels et financiers est une contrainte régulière / constante de l'échelon central pour la conduite de ses activités.

Note 0 : La question des moyens matériels et financiers est une contrainte majeure de l'échelon central et qui remet fortement en question la conduite de ses activités.

### **Section 3 : Organisation institutionnelle de terrain**

#### **3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'ensemble du territoire couvert par le dispositif est couvert par des unités intermédiaires clairement identifiées et dont le positionnement est formalisé.

Note 2 : La plupart du territoire (mais pas la totalité) couvert par le dispositif est couvert par des unités intermédiaires clairement identifiées et dont le positionnement est formalisé.

Note 1 : De nombreuses portions du territoire couvert par le dispositif ne sont pas couvertes par des unités intermédiaires.

Note 0 : Le dispositif ne comprend aucune unité intermédiaire alors que la surface couverte et l'objet de la surveillance le justifieraient.

Sans Objet : Absence d'unités intermédiaires et la surface couverte et/ou l'objet de la surveillance ne nécessitent pas d'échelon intermédiaire.

#### **3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les unités intermédiaires assurent un véritable rôle d'animation du dispositif dans les zones qu'elles couvrent, à savoir le maintien d'un lien avec l'ensemble des collecteurs de données, la validation des données collectées, la recherche des données manquantes, un certain niveau d'analyse des données pour la zone qu'elles couvrent ainsi qu'un retour d'information)

Note 2 : Les unités intermédiaires assurent un rôle d'animation mais certaines activités d'animation (au moins une parmi celles listées précédemment), ne sont pas mises en œuvre.

Note 1 : Les unités intermédiaires assurent un rôle limité d'animation et la majorité des activités d'animation (parmi celles listées précédemment) ne sont pas assurées.

Note 0 : Les unités intermédiaires n'assurent aucun rôle d'animation.

Sans Objet : Si le 3.1. est sans objet.

#### **3.3. Mise en place d'une supervision par l'échelon intermédiaire**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon intermédiaire organise régulièrement des visites de supervision d'un nombre significatif de collecteurs de données.

Note 2 : L'échelon intermédiaire organise de temps à autre des visites de supervision des collecteurs de données (mais le nombre de collecteurs de données supervisés reste limité).

Note 1 : L'échelon intermédiaire met rarement en œuvre des visites de supervision des collecteurs de données.

Note 0 : L'échelon intermédiaire ne met jamais en œuvre des visites de supervision des collecteurs de données.

Sans Objet : Si le 3.1. est sans objet.

#### **3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les activités des unités intermédiaires sont parfaitement harmonisées à l'échelon national (utilisation des mêmes protocoles de collecte et de validation de données, d'analyse locale, de transmission des données à un échelon central) ET les activités non harmonisées correspondent à des spécificités locales qui justifient pleinement des procédures spécifiques à l'unité intermédiaire qui les met en place.

Note 2 : Les activités des unités intermédiaires sont harmonisées à l'échelon national mais de légères différences sont signalées d'une unité intermédiaire à l'autre, qui ont un impact léger sur la standardisation des données collectées à l'échelon national mais qui mériteraient tout de même une plus grande harmonisation.



Note 1 : On constate un certain degré d'harmonisation entre les unités intermédiaires à l'échelon national mais d'importantes différences de procédures sont constatées d'une unité intermédiaire à l'autre qui ont un impact important sur le niveau de standardisation des données collectées à l'échelon national et mériteraient un recadrage important pour harmoniser les activités.

Note 0 : Il n'y a absolument aucune harmonisation des activités des unités intermédiaires qui opèrent chacune selon ses propres principes et priorité au détriment de la standardisation des données collectées à l'échelon national.

Sans Objet : Si le 3.1. est sans objet.

### **3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les unités intermédiaires disposent de tous les moyens financiers nécessaires à la conduite de leurs activités pour la surveillance.

Note 2 : La conduite des activités de surveillance de l'unité intermédiaire n'est que faiblement contrainte par les moyens financiers.

Note 1 : La question des moyens financiers est une contrainte régulière / constante de l'unité intermédiaire pour la conduite des activités de surveillance.

Note 0 : La question des moyens financiers est une contrainte majeure des unités intermédiaires et qui remet fortement en question la conduite de leurs activités de surveillance.

Sans Objet : Si le 3.1. est sans objet.

### **3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont régulièrement organisées à destination des collecteurs de données à une fréquence qui répond aux besoins du dispositif.

Note 2 : Des réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont organisées mais à une fréquence qui apparaît insuffisante aux besoins du dispositif.

Note 1 : Les réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont rarement organisées et de manière très insuffisantes aux besoins du dispositif.

Note 0 : Aucune réunion de coordination à l'échelon intermédiaire n'est organisée à destination des collecteurs de données.

Sans Objet : Si le 3.1. est sans objet.

### **3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Ce critère est apprécié différemment selon que le dispositif a pour objectif de travailler sur la totalité de la population cible (exhaustivité) ou uniquement sur une partie de celle-ci (échantillon).

Dans le cas d'un dispositif visant à l'exhaustivité, pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La totalité de la population cible de la surveillance est couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 2 : Seule une proportion limitée de la population cible de la surveillance n'est pas couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteur de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 1 : Des parties importantes de la population cible de la surveillance ne sont pas couvertes par des collecteurs de données et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données apparaît peu compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 0 : Des parties très importantes de la population cible de la surveillance ne sont pas couvertes par des collecteurs de données et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données

n'apparaît absolument pas compatible avec une surveillance effective de la population cible OU aucune donnée disponible au moment de l'évaluation ne permet d'évaluer l'exhaustivité ou la représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain

Dans le cas d'un dispositif visant à travailler sur un échantillon, pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une proportion représentative de la population cible de la surveillance est couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 2 : L'échantillonnage permet qu'une proportion « majoritairement » représentative (seuls quelques défauts de représentativité identifiés) de la population cible de la surveillance soit couverte par des collecteurs de données et que le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données soit compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 1 : La population cible de la surveillance couverte par des collecteurs de données échantillonnés apparaît peu représentative (d'importants biais de représentativité identifiés) et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données apparaît peu compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 0 : La population cible de la surveillance couverte par des collecteurs de données échantillonnés n'apparaît absolument pas représentative (de très importants biais de représentativité identifiés) et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données n'apparaît absolument pas compatible avec une surveillance effective de la population cible OU aucune donnée disponible au moment de l'évaluation ne permet d'évaluer l'exhaustivité ou la représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain

### **3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les collecteurs de données disposent de tous les moyens financiers nécessaires à la conduite de leurs activités de surveillance.

Note 2 : La conduite des activités de surveillance des collecteurs de données n'est que faiblement contrainte par les moyens financiers.

Note 1 : La question des moyens financiers est une contrainte régulière / constante des collecteurs de données pour la conduite des activités de surveillance.

Note 0 : La question des moyens financiers est une contrainte majeure des collecteurs de données et qui remet fortement en question la conduite de leurs activités de surveillance.

## **Section 4 : Laboratoire**

### **4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le positionnement des laboratoires dans le dispositif de surveillance est clairement formalisé et lui donne un rôle significatif dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance épidémiologique.

Note 2 : Les laboratoires sont intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance mais ce rôle mériterait d'être mieux formalisé et complété.

Note 1 : Les laboratoires sont peu intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance, leur rôle se limite strictement à la prestation de service.

Note 0 : Les laboratoires ne sont absolument pas intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance.

### **4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour les besoins en diagnostic**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au dispositif sont en nombre largement suffisant pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du dispositif) et permettraient également de répondre facilement à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 2 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au dispositif sont juste compatibles pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du dispositif) mais on peut considérer qu'ils ne permettraient pas forcément de répondre facilement à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 1 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au dispositif sont en nombre insuffisant pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du dispositif) car des retards et des manques sont identifiés, a fortiori, on peut considérer qu'ils ne permettraient pas de répondre à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 0 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au dispositif sont très nettement insuffisants pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du dispositif) car des retards et des manques importants sont identifiés.

#### **4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses réalisées**

Selon le type de dispositif analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le dispositif (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la proportion des analyses réalisées qui le sont sous assurance qualité.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plus de 90% des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du dispositif de surveillance.

Note 2 : De 75% à 90% des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du dispositif de surveillance.

Note 1 : De 50% à 75% des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du dispositif de surveillance.

Note 0 : Moins de 50% des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du dispositif de surveillance OU l'information n'est pas disponible.

#### **4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires**

Comme pour la question précédente, ce critère peut être estimé par la réalisation d'une enquête sur tout ou partie des laboratoires impliqués dans le dispositif.

La notation de 0 à 3 ne concerne que les analyses pouvant faire l'objet d'un EIL.

Ce critère est apprécié par le taux de laboratoires réalisant les analyses et se soumettant à des essais inter-laboratoires soit :

Note 3 : 80% à 100% des laboratoires.

Note 2 : 60% à 80% des laboratoires.

Note 1 : 10% à 60% des laboratoires.

Note 0 : Moins de 10% des laboratoires.

Sans Objet : Toutes les analyses effectuées ne font pas l'objet d'EIL et rien ne justifie que ces analyses fassent l'objet d'EIL ou les particularités des analyses rendent un EIL impossible.

#### **4.5. Proportion d'analyses soumises à EIL**

Ce critère est apprécié par le taux d'analyses de laboratoire effectuées dans le cadre du dispositif de surveillance qui sont soumises à des essais inter-laboratoires soit :

Note 3 : 80% à 100% des analyses.

Note 2 : 60% à 80% des analyses.

Note 1 : 10% à 60% des analyses.

Note 0 : Moins de 10% des analyses.

Sans Objet : Les analyses effectuées ne font pas l'objet d'EIL et rien ne justifie que ces analyses fassent l'objet d'EIL ou les particularités des analyses rendent un EIL impossible.

#### **4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une équipe d'investigation épidémiologique est dédiée au dispositif et des procédures formalisées existent pour son intervention sur le terrain en cas de besoin

Note 2 : Une équipe d'intervention épidémiologique non dédiée spécifiquement au dispositif est mobilisable en cas de besoin et la procédure d'intervention de cette équipe est formalisée

Note 1 : Une équipe d'intervention épidémiologique non dédiée spécifiquement au dispositif est mobilisable en cas de besoin mais aucune procédure d'intervention n'est formalisée

Note 0 : Absence d'équipe d'investigation mobilisable et absence de procédures d'investigation formalisées.

Sans objet : Il n'y a pas d'équipe d'intervention et ce n'est pas nécessaire.

#### **4.7. Pertinence des techniques de diagnostic**

La pertinence des techniques utilisées doit être appréciée : s'agit-il bien des techniques les plus adaptées pour suivre l'évolution de la maladie sur le terrain? Pour apprécier ce point il pourra être utile de se référer au manuel technique ad hoc de l'OIE.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les techniques de diagnostic utilisées sont parfaitement adaptées aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 2 : Des modifications mineures dans les techniques de diagnostic utilisées permettraient d'améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 1 : Des modifications majeures dans les techniques de diagnostic utilisées sont nécessaires pour améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 0 : Les techniques de diagnostic ne sont absolument pas adaptées aux objectifs de surveillance ou à la situation de la maladie sur le terrain.

Sans objet : Aucune technique de diagnostic n'est mise en œuvre ou nécessaire dans le cadre du dispositif.

#### **4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic**

Il s'agit ici de juger de la sensibilité de la technique utilisée pour détecter l'unité épidémiologique la plus pertinente (voire l'évènement) : le plus souvent l'animal mais dans certains cas le troupeau, une souche...

Selon le type de dispositif analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le dispositif (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la sensibilité des techniques utilisées.

Dans le cas de l'utilisation de plusieurs techniques il sera effectué une estimation de la sensibilité globale des techniques (suivre pour cela la méthodologie proposée dans le cadre du questionnaire).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Techniques dont la sensibilité est supérieure à 95 %.

Note 2 : Techniques dont la sensibilité est comprise entre 90% et 95%.

Note 1 : Techniques dont la sensibilité est comprise entre 75% et 90%.

Note 0 : Techniques dont la sensibilité est inférieure à 75% ou inconnue.

Sans objet : La technique de diagnostic utilisée ne se prête pas à la mesure de la sensibilité en raison de ses particularités.

#### **4.9. Spécificité des techniques de diagnostic**

Il s'agit ici de juger de la spécificité de la technique utilisée pour détecter l'unité épidémiologique la plus pertinente (voire l'évènement) : le plus souvent l'animal mais dans certains cas le troupeau, une souche...

Selon le type de dispositif analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le dispositif (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la spécificité des techniques utilisées.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Techniques dont la spécificité est supérieure à 99 %.

Note 2 : Techniques dont la spécificité est comprise entre 95% et 99%.

Note 1 : Techniques dont la spécificité est comprise entre 80% et 95%.

Note 0 : Techniques dont la spécificité est inférieure à 80% ou inconnue.

Sans objet : La technique de diagnostic utilisée ne se prête pas à la mesure de la spécificité en raison de ses particularités.

#### **4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire**

Selon le type de dispositif analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le dispositif (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer les modalités de contrôle sur tout ou partie des réactifs de laboratoire.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Contrôle lot par lot.

Note 2 : Contrôle sur le réactif, une seule fois avant la première utilisation.

Note 1 : Contrôle sur dossier.

Note 0 : Absence de contrôle.

#### **4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire**

Ce critère n'évalue pas la qualité de la donnée transmise (qui est jugée par le critère 5.12) mais bien le niveau de technicité de sa gestion.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La gestion des données au laboratoire est optimale, à savoir une identification des prélèvements et des résultats d'analyse avec une gestion informatisée complète de l'ensemble des étapes de la chaîne d'analyse et transmission informatisée des résultats, ou parfaitement conforme aux besoins du réseau.

Note 2 : Quelques points mineurs peuvent être encore améliorés dans la gestion informatique des données au laboratoire (transmission informatique des données, procédures de saisie, etc.).

Note 1 : Le laboratoire gère une partie des données sur informatique mais une amélioration conséquente du dispositif est nécessaire.

Note 0 : Aucune gestion informatisée, ET/OU des lacunes dans l'enregistrement des échantillons et dans la traçabilité de la chaîne d'analyse.

#### **4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les délais maximum d'analyse des échantillons et de transfert des résultats à l'unité centrale sont fixés et la conformité vérifiée à l'aide de la gestion informatisée au laboratoire ou du système d'information du dispositif de surveillance.

Note 2 : Les délais maximum d'analyse des échantillons et de transfert des résultats à l'unité centrale sont fixés mais leur conformité non vérifiée (ou non respectée) sans que cela soit mentionné nommément comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 1 : Les délais maximum d'analyse sont fixés et leur absence de conformité vérifiée par le système d'information ou non vérifiés mais les délais mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance OU les délais ne sont pas fixés et mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 0 : Aucun délai n'est fixé et la question mentionnée comme un problème récurrent dans le cadre de la surveillance.

#### **4. 13. Qualité du rendu du résultat**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le résultat rendu par le laboratoire est parfaitement conforme aux attentes du dispositif en termes de rendu (clarté, précision) et d'interprétation (il permet notamment de catégoriser facilement le cas investigué - par exemple "positif", "douteux", "négatif" selon les termes des définitions de cas retenues par le protocole de surveillance).

Note 2 : Le résultat rendu par le laboratoire est globalement conforme aux attentes du dispositif mais de légères non conformités sont parfois identifiées (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui mériterait la mise en place d'actions correctives légères.

Note 1 : Le résultat rendu par le laboratoire est souvent (mais pas systématiquement) non conforme aux attentes du dispositif (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui mériterait la mise en place d'actions correctives importantes.

Note 0 : Le résultat rendu par le laboratoire est systématiquement non conforme aux attentes du dispositif (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui nécessite la redéfinition complète des procédures de rendu des résultats.

### **Section 5 : Outils de surveillance**

#### **5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie ou danger surveillé**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé complet et pertinent (comportant toutes les rubriques identifiées comme nécessaires et dont le contenu (listé dans le questionnaire) est correctement détaillé).

Note 2 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé qui montre des manques mineurs (manque d'un nombre restreint de rubriques ou manque de détail ou de pertinence du contenu).

Note 1 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé qui montre des manques importants (manque de plusieurs rubriques importantes ou manque important de détail ou de pertinence du contenu).

Note 0 : Aucun protocole de surveillance formalisé par objet de surveillance

#### **5.2. Standardisation des données collectées**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Fiche de collecte de données unique pour l'ensemble des acteurs du dispositif ;
2. Prélèvements à réaliser déterminés et formalisés (fiche explicative). Si ce critère est sans objet, il est considéré comme satisfait pour la notation ;
3. Utilisation d'une définition du cas suspect ou du cas confirmé.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

#### **5.3. Pertinence des outils de mesure (à l'exclusion des outils de laboratoire)**

L'adéquation des outils de mesure y compris les fiches ou questionnaires (et à l'exclusion des outils de laboratoire) utilisés avec les besoins de la surveillance épidémiologique de la maladie concernée, doit être évaluée. C'est ainsi, par exemple, que l'utilisation d'un test allergique à la brucelline ne paraît pas adapté à la surveillance épidémiologique régulière de la brucellose des petits ruminants.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) sont parfaitement adaptés aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie ou du danger sur le terrain.

Note 2 : Des modifications mineures dans les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) permettraient d'améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie ou du danger sur le terrain.

Note 1 : Des modifications importante dans les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) sont nécessaires pour améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie ou du danger sur le terrain.

Note 0 : Les outils de mesure ne sont absolument pas adaptés aux objectifs de surveillance ou à la situation de la maladie ou du danger sur le terrain.

Sans objet : La surveillance sur le terrain ne nécessite pas d'outil de mesure (autre qu'un questionnaire de recueil d'information éventuellement)

#### **5.4. Sensibilité de la définition du cas ou du danger**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Définition du cas ou du danger très sensible qui garantit que toutes les manifestations ou les manifestations les plus précoces de la maladie ou du danger surveillé seront mises en évidence.

Note 2 : Définition du cas ou du danger moyennement sensible qui permettra une détection de la maladie ou du danger lorsque plusieurs signes seront mis en évidence et qui ne permettra par conséquent pas d'identifier un certain nombre (limité) de cas.

Note 1 : Définition du cas ou du danger peu sensible nécessitant la manifestation de plusieurs signes caractéristiques de la maladie ou du danger pour entrer dans le champ d'une suspicion et qui ne permettra par conséquent pas d'identifier un nombre important de cas.

Note 0 : Définition du cas ou du danger très peu sensible nécessitant une manifestation quasi évidente ou pathognomonique de la maladie ou du danger pour entrer dans le champ d'une suspicion et qui ne permettra pas d'identifier la majorité des cas OU absence de définition du cas.

#### **5.5. Spécificité de la définition du cas ou danger**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Définition du cas ou du danger très spécifique qui garantit que seuls les cas de la maladie ou du danger surveillé sont inclus dans le champ des suspicions.

Note 2 : Définition du cas ou du danger moyennement spécifique qui garantit qu'une majorité (mais pas toutes) des suspicions conduisent à identifier la maladie ou le danger surveillé.

Note 1 : Définition du cas ou du danger peu spécifique qui implique qu'une grande proportion des suspicions ne conduiront pas à identifier la maladie ou le danger surveillé.

Note 0 : Définition du cas ou du danger très peu spécifique impliquant que la majorité des suspicions ne conduisent pas à l'identification de la maladie ou du danger surveillé.

#### **5.6. Simplicité de la définition du cas ou danger**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La définition du cas ou du danger est très simple d'utilisation (comporte un nombre très limité de critères – 1 ou 2 – faciles à utiliser et à mémoriser) par rapport à la maladie ou au danger surveillé.

Note 2 : La définition du cas ou du danger est simple d'utilisation par rapport à la maladie ou au danger surveillée (comporte plusieurs critères assez simples à mémoriser).

Note 1 : La définition du cas ou du danger est moyennement simple d'utilisation par rapport à la maladie ou au danger surveillée (plusieurs critères avec des règles d'association ou d'exclusion demandant des efforts de mémorisation).

Note 0 : Par rapport à la maladie ou au danger surveillée, la définition du cas ou du danger est complexe et difficile à mémoriser et à utiliser pratiquement.

#### **5.7. Qualité de renseignement des fiches d'investigation**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :



Note 3 : Plus de 95% des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 2 : Entre 80% et 95% des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 1 : Entre 60% et 80% des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 0 : Moins de 60% des fiches de recueil des données sont renseignées correctement OU l'information n'est pas disponible.

### **5.8. Pertinence des prélèvements**

La pertinence des prélèvements choisis (si plusieurs prélèvements possibles avec l'outil de diagnostic choisi) doit être appréciée au regard de la maladie surveillée (et donc de l'analyse réalisée) et du contexte : s'agit-il des prélèvements les mieux adaptés au diagnostic de la maladie surveillée et de prélèvements aisément réalisables ?

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plusieurs types de prélèvements totalement adaptés au diagnostic de la maladie et aux conditions de terrain.

Note 2 : Les prélèvements sont moyennement adaptés au diagnostic de la maladie surveillée et aux conditions du terrain

Note 1 : Les prélèvements sont peu adaptés au diagnostic de la maladie surveillée et aux conditions de terrain.

Note 0 : Les prélèvements ne sont pas adaptés au diagnostic de la maladie surveillée.

Sans Objet : Il n'y a pas de prélèvements collectés dans le cadre du dispositif.

### **5.9. Standardisation des prélèvements**

On juge ici la standardisation de la nature, des modalités de réalisation, de conditionnement et d'expédition des prélèvements. Les aspects relatifs au travail des enquêteurs sur le terrain, à leur nombre et à leur formation sont pris en compte et jugés dans d'autres parties du questionnaire.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Procédures écrites complètes (type de prélèvement, modalité de réalisation, modalité de conditionnement et d'expédition).

Note 2 : Procédures écrites avec des manques mineurs.

Note 1 : Procédures écrites très incomplètes.

Note 0 : Absence de procédures écrites ou méconnaissance du niveau de standardisation.

Sans Objet : Il n'y a pas de prélèvements collectés dans le cadre du dispositif. Par contre dans le cas où le dispositif utilise des résultats provenant de prélèvements réalisés en dehors du réseau, il est tout de même nécessaire de noter la qualité de leur standardisation.

### **5.10. Qualité des prélèvements collectés**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plus de 95% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 2 : Entre 80% et 95% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 1 : Entre 60% et 80% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 0 : Moins de 60% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic OU il n'y a aucun moyen d'avoir des éléments pour apprécier ce critère.

Sans Objet : Le dispositif ne prévoit pas la collecte de prélèvements. Par contre, dans le cas où le dispositif utilise des résultats provenant de prélèvements réalisés en dehors du dispositif, il est nécessaire de noter la qualité de leur standardisation.

### **5.11. Respect du délai entre détection du cas ou du danger et rendu du résultat**

Pour ce critère, on considère sous le terme



- « détection du cas ou du danger » l'acte de collecte des données concernant un cas, suspicion ou un danger ;
- « rendu du résultat » l'acte par lequel l'unité centrale obtient un résultat (via une transmission par un laboratoire d'un résultat d'analyse ou obtention d'un résultat d'analyse réalisée par l'unité centrale elle-même).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés et leurs conformités est bonne (supérieure à 95 %).

Note 2 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés mais leur conformité est moyenne (entre 80% et 95%).

Note 1 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés mais leur conformité est moyenne (entre 60% et 80%) ou les délais ne sont pas fixés et mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 0 : Aucun délai n'est fixé et la question mentionnée comme un problème récurrent dans le cadre de la surveillance.

Sans objet : Aucun résultat d'analyse n'est produit dans le fonctionnement du dispositif.

### **5.12. Simplicité de la procédure de déclaration**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. La procédure de déclaration est directe et ne nécessite pas d'intermédiaire (autre intervenant du dispositif par exemple) ;
2. Les modalités techniques de déclaration et de transmission des informations sont simples, maîtrisées par tous les intervenants du dispositif et à leur disposition ;
3. Les supports de déclaration sont facilement accessibles à tous les intervenants du dispositif.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

Sans objet : Le dispositif de surveillance ne fonctionne pas selon le principe d'une "déclaration".

### **5.13. Simplicité de la procédure de collecte des données**

La procédure de collecte des données comprend généralement le renseignement d'une fiche et la réalisation de prélèvements.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Les supports de recueil des données d'un cas ou d'une suspicion sont simples d'utilisation (fiches faciles à renseigner et comportant un nombre restreint d'informations) ;
2. Les prélèvements sont faciles à réaliser et sont facilement accessibles (si aucun prélèvement n'est requis, le critère est considéré satisfait) ;
3. Les outils pour la réalisation de la collecte des données (notamment ceux nécessaires aux prélèvements) sont facilement accessible à l'intervenant de terrain (matériel de prélèvement, fiches de commémoratifs), si aucun prélèvement n'est requis, le critère est considéré satisfait.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

### **5.14. Acceptabilité des conséquences d'une suspicion ou d'un cas pour la source ou le collecteur de données**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La réalisation d'une suspicion n'entraîne aucune contrainte particulière pour l'activité de la source ou du collecteur de données.

Note 2 : La réalisation d'une suspicion ou la détection d'un cas entraîne des contraintes mineures pour l'activité de la source ou du collecteur de données (nécessité de réaliser d'autres visites, paiement d'un acte supplémentaire, réalisation d'observations complémentaires, etc.)

Note 1 : La réalisation d'une suspicion ou la détection d'un cas entraîne plusieurs contraintes à la source ou collecteur de données, essentiellement techniques (frais importants, réalisation de prélèvements complémentaires importants, etc.).

Note 0 : La notification d'une suspicion entraîne des mesures très contraignantes pour la source de données et/ou le collecteur de données, notamment réglementaires sur les possibilités de mouvement (séquestration d'exploitation, mise sous surveillance, interdiction de mouvements, etc.).

## **Section 6 : Modalités de surveillance**

### **6.1. Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les objectifs du dispositif de surveillance sont satisfaits par une ou plusieurs modalités de surveillance et toutes les modalités de surveillance mises en place répondent à un objectif de surveillance bien identifié.

Note 2 : Des objectifs mineurs du dispositif ne sont pas couverts par une modalité de surveillance et/ou certaines modalités de surveillance « supplémentaires » aux besoins du dispositif sont mises en évidence.

Note 1 : Des objectifs importants (mais pas tous) du dispositif ne sont pas couverts par une modalité de surveillance et/ou plusieurs modalités de surveillance ne sont liées à aucun objectif du dispositif.

Note 0 : Les modalités de surveillance ne répondent pas aux objectifs du dispositif.

### **6.2. Existence d'une surveillance passive (événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs**

L'exhaustivité ou la représentativité des événements collectés par les procédures passives (événementielles) sont estimées par la comparaison du nombre et de la distribution géographique des événements collectés avec le nombre et la distribution de ces événements auxquels on peut s'attendre pour le dispositif de surveillance ainsi que de la distribution de ces événements parmi les acteurs de terrain. L'existence de zones avec absence ou nombre limité d'événements relevés ou un nombre d'événement manifestement inférieur à celui auquel on peut s'attendre sur des critères objectifs (existence de la maladie ou du syndrome dans une zone) tendra à diminuer la note. Pour effectuer cette estimation, il est donc nécessaire d'apprécier le nombre d'événements que l'on est en droit d'attendre. Ce nombre est fonction de la maladie surveillée et du type d'événement à collecter (suspicion, etc.).

Par exemple, pour le dispositif de surveillance de la fièvre aphteuse en France on prendra comme année de référence 2001 au cours de laquelle plusieurs dizaines de suspicions cliniques ont été relevées.

Chaque dispositif devrait être en mesure d'exprimer un indicateur de la représentativité de la surveillance. C'est cet indicateur qui permet de juger de la qualité du dispositif.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Par rapport à la population sous surveillance, les événements collectés par le dispositif sont correctement distribués géographiquement (homogène si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et en nombre conforme aux attentes et/ou sont collectés de manière homogène par tous les acteurs de terrain du dispositif (moins de 5% d'intervenants de terrain ne transmettant aucune information).

Note 2 : Les événements collectés par le dispositif montrent de légers défauts de conformité quant à leur nombre et leur distribution géographique (légère hétérogénéité si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et/ou une légère hétérogénéité de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du dispositif (entre 5% et 10% des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

Note 1 : Les événements collectés par le dispositif montrent d'importants défauts de conformité quant à leur nombre (insuffisance) et leur distribution géographique (importante hétérogénéité si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et/ou une importante hétérogénéité de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du dispositif (entre 10% et 25% des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

Note 0 : Les événements collectés par le dispositif montrent des défauts majeurs de conformité quant à leur nombre (très nette insuffisance, voire absence) et leur distribution géographique (vastes zones géographiques sans événement signalé) et/ou une hétérogénéité majeure de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du dispositif (plus de 25% des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

### **6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Un ensemble cohérent d'actions de sensibilisation des sources de données est mis en œuvre, soit, selon les besoins du dispositif, une communication écrite (plaquettes, bulletins, courriers), des sollicitations par téléphone, des réunions de sensibilisation régulières accompagnées d'une évaluation du niveau de sensibilisation des sources de données.

Note 2 : Des actions de sensibilisation sont conduites mais, considérant les besoins du dispositif de surveillance, elles apparaissent incomplètes par au maximum un aspect (communication écrite, réunion, régularité, évaluation).

Note 1 : Des actions de sensibilisation sont conduites mais, considérant les besoins du dispositif de surveillance, elles apparaissent fortement incomplètes et plusieurs modalités de sensibilisation sont manquantes (communication écrite, réunion, régularité, évaluation).

Note 0 : Absence de toute action spécifique de sensibilisation des sources de données.

Sans objet : Le dispositif ne prévoit pas de surveillance passive.

### **6.4. Pertinence et adéquation de l'existence des protocoles de surveillance active (planifiée)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les objectifs du dispositif nécessitent une surveillance active et les protocoles de surveillance active en place répondent parfaitement à ces objectifs par leurs modalités.

Note 2 : Les objectifs du dispositif nécessitent une surveillance active mais les protocoles de surveillance active en place nécessitent une légère adaptation pour mieux répondre à ces objectifs.

Note 1 : Les objectifs du dispositif nécessitent une surveillance active mais il manque certaines modalités de surveillance active pour répondre à ces objectifs ou les modalités en place nécessitent des adaptations importantes.

Note 0 : Aucun protocole de surveillance active n'est en place alors que les objectifs de surveillance requièrent manifestement un protocole de surveillance active.

Sans objet : Aucun protocole de surveillance active en place et les objectifs de surveillance ne nécessitent pas de protocole actif.

### **6.5. Surveillance de la faune sauvage sensible**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La faune sauvage sensible est parfaitement prise en compte (échantillonnage, prélèvements, analyses, etc.) dans les modalités de surveillance.

Note 2 : La faune sauvage sensible est prise en compte mais les modalités de cette surveillance devraient être légèrement adaptées.

Note 1 : La faune sauvage sensible est prise en compte mais de manière très incomplète et les modalités de sa surveillance nécessitent une révision importante.

Note 0 : La faune sauvage n'est pas prise en compte par le dispositif alors qu'elle a un rôle épidémiologique important pour l'objet de la surveillance.

Sans objet : La population cible du dispositif est la faune sauvage OU la faune sauvage n'est pas sensible à l'objet de la surveillance ou joue un rôle épidémiologique nul ou négligeable.

### **6.6. Surveillance et contrôle des vecteurs**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une surveillance vectorielle est en place et ses résultats répondent parfaitement aux objectifs de surveillance (l'objet de la surveillance est transmissible par des vecteurs et une surveillance vectorielle est considérée comme nécessaire) en apportant régulièrement des informations utilisables pour l'action dans des délais compatibles à celle-ci.

Note 2 : Une surveillance vectorielle est en place et des points mineurs de dysfonctionnement sont identifiés (par exemple retards légers, faibles défauts d'échantillonnage, etc.).

Note 1 : Une surveillance vectorielle est en place et présente des défauts importants (absence de résultats utilisables pour l'action ou dans des délais incompatibles, procédures de surveillance mal adaptées aux objectifs, etc.).

Note 0 : Aucune surveillance vectorielle n'est effectuée alors que celle-ci apparaîtrait nécessaire OU une surveillance vectorielle est en place mais ne répond absolument pas aux objectifs de surveillance OU une surveillance vectorielle est en place alors qu'elle est jugée comme inutile par rapport à l'objet de la surveillance.  
Sans objet : L'objet de la surveillance n'est pas transmissible par des vecteurs OU l'objet de la surveillance est transmissible par des vecteurs mais leur surveillance n'est pas jugée pertinente par rapport aux objectifs de surveillance.

#### **6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)**

Il faut attirer l'attention sur le fait que l'on ne note ici que le protocole de sélection des unités épidémiologiques pour la surveillance active. Les résultats effectivement obtenus pour la surveillance active (notamment taux de réalisation) sont notés plus loin.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La surveillance est exhaustive OU l'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière ne présentant aucun biais de sélection assurant une représentativité parfaite de la population totale.

Note 2 : L'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière ne présentant que de légers biais de sélection assurant une représentativité correcte de la population totale.

Note 1 : L'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière présentant des biais de sélection qui n'assurent qu'une faible représentativité de la population totale.

Note 0 : Les biais de recrutement des unités épidémiologiques incluses dans la surveillance active sont tels que la population ciblée par la surveillance n'est absolument pas représentative de la population totale.

Sans objet : Aucun protocole de surveillance active n'est en place.

#### **6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance active (planifiée)**

Il faut attirer l'attention sur le fait que l'on ne note ici que le protocole de sélection des unités épidémiologiques pour la surveillance active. Les résultats effectivement obtenus pour la surveillance active (notamment taux de réalisation) sont notés plus loin.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La taille de l'échantillon permet l'obtention d'une très bonne précision, en tout cas parfaitement compatible avec les besoins d'utilisation du dispositif de surveillance (la précision peut être jugée optimale à défaut d'être maximale).

Note 2 : La taille de l'échantillon permet l'obtention d'une précision moyenne qui pourrait mériter d'être un peu améliorée au regard des objectifs de surveillance.

Note 1 : La taille de l'échantillon ne permet que l'obtention d'une faible précision qui devrait être fortement améliorée au regard des objectifs de surveillance.

Note 0 : La taille de l'échantillon est tellement faible qu'elle entraîne une imprécision rendant inutilisable ou inutile le résultat obtenu.

Sans objet : Aucun protocole de surveillance active n'est en place.

#### **6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le taux de réalisation de la surveillance active est au dessus de 95%.

Note 2 : Le taux de réalisation de la surveillance active est entre 80% et 95%.

Note 1 : Le taux de réalisation de la surveillance active est entre 65% et 80%.

Note 0 : Le taux de réalisation de la surveillance active est inférieur à 65%.

Sans objet : Aucun protocole de surveillance active n'est en place.

### **Section 7 : Gestion des données**

#### **7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)**

On entend par base de données relationnelle une base informatisée dans laquelle les données sont regroupées par catégories dans des tables qui sont reliées entre elles permettant une exploitation sous la forme de requêtes « appelant » les données nécessaires et pouvant s'exécuter automatiquement et produisant de nouvelles tables de données ou des états de présentation du tri ou de l'extraction des données.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Existence d'une base de données relationnelle à un échelon central avec l'ensemble des données du dispositif de surveillance ou existence d'un système de gestion des données compatible avec la taille du dispositif de surveillance.

Note 2 : Existence d'une base de données relationnelle mais ne regroupant pas l'ensemble des données ou ne possédant pas de requêtes et états pré-formatés permettant une exploitation facile des données.

Note 1 : Existence d'un système informatisé élémentaire « à plat » (de type Excel®) ou d'une base de données relationnelle rudimentaire nécessitant d'importants efforts de développement complémentaires (réorganisation des données dans de nouvelles tables, développement de modules d'exploitation).

Note 0 : Aucun système de gestion des données n'est en place.

Sans objet : aucune base de donnée n'est nécessaire dans le système de surveillance (ainsi, à l'extrême, on pourrait considérer suffisante une gestion de données « papier » pour un dispositif collectant une dizaine de champs d'observation sur trois événement dans l'année).

## **7.2. Délai de saisie des données en accord avec les objectifs et l'utilisation des résultats du dispositif**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Données saisies très rapidement dans la base (ou dans des délais totalement compatibles avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) OU saisie des données à la source en temps réel (au niveau du collecteur ou producteur des données).

Note 2 : Existence d'un léger décalage entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base (ou dans des délais légèrement en décalage avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) qui justifierait une amélioration légère pour répondre correctement aux objectifs du dispositif.

Note 1 : Existence d'un décalage substantiel entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base (ou dans des délais en décalage substantiels avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) qui justifierait une amélioration notable pour répondre correctement aux objectifs du dispositif.

Note 0 : Existence d'un décalage tel entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base que le dispositif n'est pas en mesure de répondre à ses objectifs et nécessite une révision de fond de ses procédures et/ou des personnels impliqués.

Sans objet : Aucun système informatisé de gestion des données n'est en place et le dispositif ne nécessite pas de système de gestion des données.

## **7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des personnes (une ou plusieurs, idéalement une pour chaque tâche) sont clairement identifiées pour effectuer les tâches de saisie, gestion et analyse des données. Leur formation est adaptée aux besoins et elles peuvent consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ces tâches (sans qu'une surcharge de travail clairement identifiable ne puisse être observée).

Note 2 : Des personnes (une ou plusieurs, idéalement une pour chaque tâche) sont clairement identifiées pour effectuer les tâches de saisie, gestion et analyse des données. Des améliorations mineures peuvent être identifiées dans les domaines de leur formation et/ou du temps qu'elles peuvent consacrer à ces tâches.

Note 1 : Des personnes sont identifiées pour effectuer une ou plusieurs de des tâches de saisie, gestion et analyse des données mais certaines tâches ne sont pas clairement prises en charge ET/OU des améliorations majeures peuvent être identifiées dans les domaines de la formation des personnes et/ou du temps qu'elles peuvent consacrer à ces tâches.

Note 0 : La plupart des tâches de saisie, gestion et analyse des données ne font pas l'objet d'une identification de personnel dédié ET/OU la formation des personnes ne correspond absolument pas aux besoins et/ou le temps consacré est incompatible avec les besoins.

## **7.4. Suffisance des moyens matériels et financiers pour la gestion et l'analyse des données**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données dispose de tous les moyens matériels (ordinateurs et logiciels en nombre et qualité suffisants) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 2 : Les activités de l'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données ne sont que faiblement contraintes par les moyens matériels (besoin d'ordinateurs un peu plus performants ou de versions de logiciels actualisées) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 1 : Les activités de l'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données sont fortement contraintes par les moyens matériels (manque d'ordinateurs et de logiciels) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 0 : Les moyens matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les tâches d'analyse et de gestion des données.

### **7.5. Procédures de vérification et de validation des données formalisées et performantes**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les données font l'objet d'une procédure de vérification et de validation formalisées (tant au niveau de la procédure que de la possibilité de vérifier que ces étapes ont été réalisées) par des personnels suffisamment proche du terrain pour que les données manquantes puissent être récupérées ou des erreurs de saisie corrigées. Les données manquantes sont effectivement recherchées de manière systématique et leur recherche est traçable.

Note 2 : Toutes les données font l'objet d'une procédure de vérification et de validation formalisées mais des améliorations mineures sont identifiables en matière de proximité de l'échelon de vérification et de validation, d'enregistrement et de traçabilité de la validation et de recherche des données manquantes.

Note 1 : Les données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification et validation OU toutes les données font l'objet d'une vérification et d'une validation mais des améliorations importantes sont à apporter en matière de proximité de l'échelon de vérification et de validation, d'enregistrement et de traçabilité de la validation et de recherche des données manquantes.

Note 0 : Les données collectées sur le terrain ne sont ni vérifiées ni validées à aucun niveau du dispositif de surveillance.

### **7.6. Traitement descriptif complet des données**

La notion de traitement descriptif complet comprend la mise en œuvre de l'ensemble des techniques descriptives pertinentes pour décrire les données de surveillance tant pour ce qui est des techniques (statistiques) que des modalités de sorties (tableaux, graphiques, cartes).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du dispositif sont complets (toutes les techniques pertinentes utilisées, incluant, si nécessaire, la représentation géographique des données) et en parfaite adéquation avec les besoins du dispositif.

Note 2 : Quelques manques peuvent être identifiés parmi les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du dispositifs ou en légère inadéquation avec ses objectifs.

Note 1 : Des déficiences importantes sont mises en évidence parmi les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du dispositifs et/ou sont en forte inadéquation avec ses objectifs.

Note 0 : Aucun traitement descriptif des données n'est mis en œuvre.

### **7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du dispositif (si possible régulière et multidisciplinaire)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les données sont exploitées de manière régulière et conformément à la fréquence prédéterminée ou en parfait accord avec les besoins du dispositif. De plus, cette exploitation des données est effectuée par une équipe pluridisciplinaire dont la taille et la composition est en accord avec les besoins du dispositif.

Note 2 : Les données sont exploitées de manière régulière par une équipe pluridisciplinaire mais de petites marges de progrès sont identifiables en termes d'amélioration de la régularité ou de l'adjonction de compétence dans l'équipe pluridisciplinaire.



Note 1 : Les données sont exploitées de manière irrégulière (en tous les cas à une fréquence qui ne répond pas aux besoins du dispositif) ET / OU la composition de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'exploitation des données est très nettement insuffisante.

Note 0 : Les données ne sont pas exploitées ou à une fréquence tellement insuffisante qu'elle s'apparente à une absence d'exploitation ET/OU il n'y a pas d'équipe identifiée pour l'exploitation des données.

## **Section 8 : Formation**

### **8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Au moins un des membres de l'unité centrale a une compétence solide en épidémiologie avec un niveau minimum de master en épidémiologie ou une expérience professionnelle de plus de cinq années dans le domaine de l'épidémiologie ou de la surveillance épidémiologique.

Note 2 : Des déficiences mineures de compétence en épidémiologie sont identifiées parmi les membres de l'unité centrale nécessitant la mise en œuvre de formations complémentaires de courte durée.

Note 1 : Des déficiences majeures de compétence en épidémiologie sont identifiées parmi les membres de l'unité centrale qui nécessitent la programmation de formations de longue durée.

Note 0 : Aucun membre de l'unité centrale n'a de compétence en épidémiologie (ni académique, ni par la justification d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'épidémiologie).

### **8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tout acteur a bénéficié (et pour les nouveaux membres, bénéficie) à son entrée dans le dispositif de surveillance d'une formation initiale spécifique et complète à l'ensemble des activités qu'il aura à mettre en œuvre dans un délai compatible avec son insertion dans le dispositif.

Note 2 : Seuls quelques acteurs du dispositif ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique et complète à leur entrée dans le dispositif ou dans des délais qui pourraient être légèrement améliorés.

Note 1 : De nombreux acteurs du dispositif ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique et complète à leur entrée dans le dispositif ou dans des délais qui devraient être notablement améliorés.

Note 0 : Les acteurs du dispositif ne bénéficient pas d'une formation initiale.

### **8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La formation initiale des acteurs couvre parfaitement l'ensemble des besoins opérationnels pour le bon fonctionnement de la surveillance (la formation est effectivement axée sur la surveillance et l'ensemble des activités à mettre en œuvre ainsi que les compétences et connaissances nécessaires sont couvertes par la formation).

Note 2 : La formation initiale des acteurs montre quelques déficiences mineures en termes de contenu pour couvrir l'ensemble des besoins opérationnels du dispositif et qui peuvent être corrigées par des modifications peu importantes du programme de formation.

Note 1 : La formation initiale des acteurs montre des déficiences majeures en termes d'objectifs (non spécifiques à la surveillance) ou de contenu (de nombreux points nécessaires à l'opérationnalité du dispositif ne sont pas couverts) ce qui nécessiterait une refonte approfondie du plan et du programme de formation.

Note 0 : La formation initiale ne répond absolument pas aux besoins du dispositif de surveillance OU aucune formation initiale n'est organisée.

### **8.4. Formations de perfectionnement régulières**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tout acteur bénéficie et participe régulièrement (selon une régularité en accord avec les besoins du dispositif) d'une formation de perfectionnement spécifique et complète prenant notamment en charge toutes les nouveautés introduites dans la surveillance ainsi que des rappels sur les principaux points critiques du dispositif.

Note 2 : Seuls quelques acteurs du dispositif ne bénéficient ou ne participent pas à une formation de perfectionnement spécifique et complète ou la régularité de ces formations de perfectionnement pourrait être légèrement améliorée.

Note 1 : De nombreux acteurs du dispositif ne bénéficient ou ne participent pas à une formation de perfectionnement spécifique et complète ou la régularité de ces formations devrait être notablement améliorée.

Note 0 : Les acteurs du dispositif ne bénéficient ou ne participent à aucune formation de perfectionnement.

### **8.5. Suffisance des moyens humain, matériels et financiers pour la formation**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La mise en œuvre de la formation bénéficie de tous les moyens humains (organisation des formations, formateurs), matériels (matériel pédagogique, local de formation) et financiers (frais d'organisation des formations, indemnisation éventuelle des participants) nécessaires.

Note 2 : La mise en œuvre de la formation n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La mise en œuvre de la formation est fortement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers mais des activités de formation peuvent tout de même être mises en œuvre.

Note 0 : Les moyens matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les activités de formation prévues.

## **Section 9 : Communication**

### **9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des rapports et articles scientifiques sont édités régulièrement par le dispositif de surveillance. Cette régularité est conforme à celle prévue dans le protocole de surveillance et en accord total avec la dimension et les besoins du dispositif.

Note 2 : Des rapports et articles scientifiques sont édités régulièrement mais leur nombre pourrait être légèrement amélioré (pour répondre aux objectifs fixés par le protocole de surveillance ou être en accord avec les besoins du dispositif).

Note 1 : Des rapports ou articles scientifiques sont édités mais de manière très irrégulière et leur nombre mériterait une amélioration notable pour répondre aux objectifs fixés par le protocole ou être en accord avec les besoins du dispositif.

Note 0 : Aucun rapport ou article scientifique n'est édité ou de manière tellement anecdotique que l'on est très loin des objectifs fixés ou des besoins du dispositif de surveillance.

### **9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les résultats des analyses individuelles (notamment les résultats des analyses de laboratoire) sont systématiquement restitués individuellement aux acteurs de terrain (à savoir les collecteurs et sources de données) et il est possible de vérifier que cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 2 : Tous les résultats des analyses individuelles sont systématiquement restitués mais une petite marge d'amélioration est identifiable quant aux délais de restitution ou quant à la possibilité de vérifier si cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 1 : Les résultats des analyses individuelles ne sont pas systématiquement restitués ET/OU il est difficile de vérifier que cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 0 : Les résultats des analyses individuelles ne sont jamais restitués aux acteurs de terrain.

Sans objet : Le dispositif de surveillance ne prévoit pas la restitution d'une analyse individuelle aux acteurs de terrain (notamment dans le cas où des prélèvements ne sont pas effectués).

### **9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :



Note 3 : Un bulletin d'information est édité régulièrement par le dispositif de surveillance, à la fréquence prévue dans le protocole ou à une fréquence régulière en accord avec les besoins du dispositif. Le contenu et la forme du bulletin répondent parfaitement aux objectifs d'animation et de retour d'information convivial et informatif. Le bulletin est diffusé très largement (à l'ensemble des acteurs de terrain).

Note 2 : Un bulletin d'information est édité par le dispositif de surveillance et de petites améliorations sont identifiables en matière de régularité, de contenu et de forme du bulletin ou de sa diffusion.

Note 1 : Un bulletin d'information est édité et des améliorations conséquentes doivent être apportées en matière de régularité (la parution du bulletin est très irrégulière et insuffisante en nombre), de contenu ou de forme (il est nécessaire de revoir en profondeur la maquette et la ligne éditoriale du bulletin) ou de diffusion.

Note 0 : Aucun bulletin n'est édité (ou plus édité depuis un certain temps) par le dispositif alors que cette édition était prévue ou considérée nécessaire aux besoins du dispositif.

Sans objet : Aucun bulletin d'information n'est édité par le dispositif et aucun bulletin n'est nécessaire à la communication du dispositif.

#### **9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les bilans sous forme de rapports, de réunions annuelles ou de notes de synthèse régulières sont systématiquement diffusés aux acteurs de terrain et il est facile de vérifier qu'ils ont été effectivement diffusés.

Note 2 : Les bilans sont systématiquement diffusés mais une petite marge d'amélioration est identifiable quant aux délais de cette diffusion ou quant à la possibilité de vérifier que cette diffusion a effectivement été effectuée.

Note 1 : Les bilans ne sont pas systématiquement diffusés (et aucun critère pertinent ne permet de justifier que certains bilans ne soient pas diffusés) ET/OU il est impossible de vérifier que les bilans sont effectivement diffusés.

Note 0 : Les bilans ne sont jamais diffusés ET/OU aucun bilan n'est édité.

Sans Objet : Pas de bilan mais existence d'un bulletin

#### **9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail, web, téléphone...)**

Les outils de communication auxquels il est fait référence dans les options ci-dessous peuvent être le courrier électronique, le téléphone ou toute autre modalité de communication. Mais l'existence de ces outils (parfois disponibles par défaut dans l'environnement de travail des acteurs) n'est pas suffisante pour juger de la satisfaction du critère et doivent s'accompagner d'une utilisation effective de l'outil pour la communication dans le cadre de la surveillance selon des protocoles décrits et utilisés (forums, réunions téléphoniques, etc.)

Ce critère ne prend pas en compte spécifiquement les aspects de communication pour la transmission des données collectées mais plus largement les aspects de communication formelle et informelle entre les acteurs du dispositif de surveillance.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils existent et les modalités sont adaptées pour permettre une communication transversale (entre les acteurs à chacun des niveaux du dispositif de surveillance) et/ou verticale (ascendante et descendante), non seulement pour la transmission des données mais également pour une communication informelle permettant un échange à la fois de données et d'informations moins structurées. Ces outils et modalités sont effectivement utilisés par la très grande majorité des acteurs de la surveillance.

Note 2 : Les outils et modalités de communication transversale et/ou verticale existent mais des améliorations légères sont à apporter dans le domaine de leur utilisation par un plus grand nombre d'acteurs de la surveillance.

Note 1 : Les outils et modalités de communication transversale et/ou verticale sont très insuffisants OU ils existent mais ne sont quasiment pas utilisés par les acteurs de la surveillance.

Note 0 : Les outils et modalités de communication transversale et verticale ne sont pas mis en place formellement par le dispositif OU ils sont très insuffisants et ne sont pas utilisés par les acteurs de la surveillance.

#### **9.6. Politique de communication externe solide**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une politique de communication externe solide est en place et repose sur des supports écrits à destination des partenaires externes de la surveillance, sur des outils de présentation des activités et résultats de

la surveillance, sur l'Internet ou au cours d'activités de communication ou réunions à destination des partenaires ou sur des supports de communication qui répondent parfaitement aux besoins du dispositif.

Note 2 : Une politique de communication externe est en place et de petites améliorations sont identifiables dans le domaine des supports écrits, sur l'Internet ou oraux (réunions ou présentations).

Note 1 : Des activités de communication externe sont menées mais de très importantes améliorations sont nécessaires pour répondre correctement aux objectifs et besoins du dispositif.

Note 0 : Aucune politique de communication externe avec les outils et méthodes dédiées ne sont en place.

### **9.7. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers pour la communication**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La mise en œuvre des activités de communication bénéficie de tous les moyens humains (organisation des activités de communication, production des supports, scientifiques pour rédiger les rapports ou articles scientifiques), matériels (matériel de production des supports, logiciels), et financiers (reprographie des supports, développement des outils informatiques) nécessaires.

Note 2 : La mise en œuvre des activités de communication n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La mise en œuvre des activités de communication est fortement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers mais des activités de communication peuvent tout de même être mises en œuvre.

Note 0 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les activités de communication prévues.

## **Section 10 : Evaluation**

### **10.1. Système d'indicateurs de performance développé et validé par les responsables du réseau**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Un système d'indicateurs de performance a été développé par le dispositif et validé par ses instances de pilotage. Les indicateurs développés sont complets et pertinents (abordent tous les domaines de la surveillance et sont calculables) et doivent permettre un suivi efficace des activités de surveillance.

Note 2 : Un système d'indicateurs de performance a été développé par le dispositif et validé par ses instances de pilotage mais des améliorations mineures sont à apporter pour compléter la liste des indicateurs choisis et leur permettre d'effectuer un suivi de l'ensemble des domaines de la surveillance ou améliorer leur pertinence ou calculabilité.

Note 1 : Des indicateurs de performance ont été développés mais ils apparaissent très insuffisants dans leur nature (de nombreux domaines de surveillance importants ne sont pas couverts) et/ou des améliorations substantielles de leur pertinence et calculabilité sont identifiées.

Note 0 : Aucun indicateur de performance n'a été développé.

### **10.2. Indicateurs de performance régulièrement calculés, interprétés et diffusés**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les indicateurs de performance développés sont calculés selon la fréquence prédéterminée, leurs résultats font l'objet d'une interprétation par l'équipe d'animation de la surveillance pour la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires et ces résultats sont diffusés et accessibles à l'ensemble des acteurs de la surveillance.

Note 2 : Les indicateurs de performance sont calculés mais de petites améliorations sont identifiées quant à la régularité du calcul, à leur interprétation ou leur diffusion.

Note 1 : Les indicateurs de performance sont calculés mais d'importantes améliorations devraient être apportées quant à la fréquence du calcul (qui est très éloignée de la prévision) à l'interprétation des résultats (éventuellement aucune interprétation) ou la diffusion des résultats (éventuellement aucune diffusion ou accessibilité de ces résultats).

Note 0 : Les indicateurs de performance n'ont jamais été calculés ou ne sont plus calculés.

Sans objet : Aucun indicateur de performance n'a été développé.

### **10.3. Evaluations externes effectuées**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le dispositif fait l'objet d'évaluations externes très régulières (au moins tous les trois ou quatre ans) selon une méthodologie reconnue et complète.

Note 2 : Le dispositif a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations mais leur fréquence mériterait d'être améliorée et/ou la méthodologie employée légèrement complétée.

Note 1 : Le dispositif a pu faire déjà l'objet d'une évaluation mais cela remonte assez loin dans le temps ET/OU la méthode employée s'avère très incomplète ou non reconnue.

Note 0 : Aucune évaluation externe du dispositif n'a été effectuée avant celle qui est en cours.

#### **10.4. Mise en œuvre des mesures correctrices**

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre dans des délais en accord avec les objectifs du dispositif de surveillance.

Note 2 : La plupart des mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre (au moins les plus importantes).

Note 1 : Seules quelques mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre (ou les moins importantes).

Note 0 : Aucune mesure correctrice préconisées par les évaluations externes n'a été mise en œuvre.

Sans objet : Aucune évaluation externe n'a été conduite par le passé.

Annexe 4 : Distribution des critères de synthèse des sections pour la notation des points critiques selon la méthode de B. Dufour

		<b>Maladie fréquente Score ... / 15</b>	<b>Maladie exotique ou peu fréquente Score ... / 15</b>
<b>Objectifs</b>			
	<i>Note</i>		
1.1 Pertinence des objectifs de surveillance			
1.2 Niveau de détail, de précision et de formalisation des objectifs			
1.3 Prise en compte de l'attente des partenaires			
1.4 Cohérence des maladies surveillées avec situation sanitaire (maladies ou dangers existants / exotiques)			
6.1 Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif			
<b>Total (sur 15)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Échantillonnage</b>		<b>... / 20</b>	<b>... / 20</b>
<b>Surveillance des suspicions cliniques</b>			
<b>Réglementation de la déclaration</b>			<b>... / 3 (6)a</b>
	<i>Note</i>		
2.4 Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires			
<b>Total (sur 3)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Exhaustivité</b>			<b>... / 7 (14)a</b>
	<i>Note</i>		
3.7 Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain			
6.4 Pertinence et adéquation de l'existence des protocoles de surveillance active (planifiée)			
<b>Total (sur 6)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Exactitude (si échantillon)</b>		<b>... / 5 (10)a</b>	
	<i>Note</i>		
3.7 Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain			
6.2. Existence d'une surveillance passive (événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs	Coefficient 4		
6.4 Pertinence et adéquation de l'existence des protocoles de surveillance active (planifiée)			
6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)			
6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)			
<b>Total (sur 24)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Précision (si échantillon)</b>		<b>... / 5 (10)a</b>	
	<i>Note</i>		
6.4. Pertinence et adéquation de l'existence et des protocoles de surveillance active (planifiée)			
6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance active (planifiée)			

6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)	
<b>Total (sur 9)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Surveillance des infections**

**Exactitude**

... / 5 (10)a

... / 5

	Note
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire	
3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain	
6.2. Existence d'une surveillance passive (événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs	Coefficient 3
6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)	
<b>Total (sur 18)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Précision**

... / 5 (10)a

... / 5

	Note
6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance active (planifiée)	
<b>Total (sur 3)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Animation et sensibilisation**

... / 15

... / 15

**Sensibilisation des acteurs de terrain**

**Mise en œuvre d'une action spécifique**

... / 2

... / 4

	Note
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif	
<b>Total (sur 6)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Entretien de la sensibilisation**

... / 2

... / 4

	Note
4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance	
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)	
8.4. Formations de perfectionnement régulières	
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)	
<b>Total (sur 15)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Évaluation du niveau de la sensibilisation**

... / 1

... / 3

	Note
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)	
<b>Total (sur 3)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Animation du réseau**

**Modalités de l'animation**

... / 5

... / 2

	Note
2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)	
2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale	
2.6. Mise en place d'une supervision des unités intermédiaires par l'échelon central	
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire	
3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)	
3.3. Mise en place d'une supervision par l'échelon intermédiaire	
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires	
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire	
4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain	
7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données	
8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale	
<b>Total (sur 33)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Adéquation du temps imparti ... / 5 ... / 2**

	Note
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)	
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif	
<b>Total (sur 6)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Facteurs d'environnement ... / 0 ... / 4**

**Surveillance de la faune sauvage sensible ... / 2**

	Note
6.5. Surveillance de la faune sauvage sensible	
<b>Total (sur 3)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Surveillance et contrôle des vecteurs ... / 2**

	Note
6.6. Surveillance et contrôle des vecteurs	
<b>Total (sur 3)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Outils utilisés ... / 20 ... / 20**

**Outils de mesure ... / 4 ... / 4**

	Note
5.2. Standardisation des données collectées	
5.3. Pertinence des outils de mesure (à l'exclusion des outils de laboratoire)	
5.4. Sensibilité de la définition du cas ou du danger	
5.5. Spécificité de la définition du cas ou du danger	
5.6. Simplicité de la définition du cas ou du danger	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif	
8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des	

acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance			
8.4. Formations de perfectionnement régulières			
<b>Total (sur 24)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Prélèvements</b>		<b>... / 4 (8)b</b>	<b>... / 4 (8)b</b>
	<b>Note</b>		
5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie ou danger surveillé			
5.8. Pertinence des prélèvements			
5.9. Standardisation des prélèvements			
5.10. Qualité des prélèvements collectés			
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif			
8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance			
8.4. Formations de perfectionnement régulières			
<b>Total (sur 21)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Analyses de laboratoire</b>		<b>... / 4</b>	<b>... / 4</b>
	<b>Note</b>		
4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance			
4.7. Pertinence des techniques de diagnostic			
4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic			
4.9. Spécificité des techniques de diagnostic			
<b>Total (sur 12)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Réactifs utilisés</b>		<b>... / 4</b>	<b>... / 4</b>
	<b>Note</b>		
4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire			
<b>Total (sur 3)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Laboratoires</b>		<b>... / 4</b>	<b>... / 4</b>
	<b>Note</b>		
4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses réalisées			
4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires			
4.5. Proportion d'analyses soumises à EIL			
4.13. Qualité du rendu du résultat			
<b>Total (sur 12)</b>			
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>			
<b>Recueil et circulation des données</b>		<b>... / 10</b>	<b>... / 10</b>
<b>Standardisation du travail des enquêteurs</b>		<b>... / 5</b>	<b>... / 5</b>
	<b>Note</b>		
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)			
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires			
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire			
5.7. Qualité de renseignement des fiches d'investigation			
5.10. Qualité des prélèvements collectés			

8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif	
8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance	
8.4. Formations de perfectionnement régulières	
<b>Total (sur 24)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Qualité et délais de circulation des données**      ... / 5      ... / 5

	Note
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic	
4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)	
5.11. Respect du délai entre déclaration du cas ou du danger et rendu du résultat	
5.12. Simplicité de la procédure de déclaration	
7.2. Délai de saisie des données en accord avec les objectifs et l'utilisation des résultats du dispositif	
9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain	
9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail, web, téléphone...)	
<b>Total (sur 21)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Traitement et interprétation des données**      ... / 10      ... / 10

**Qualité du traitement**      ... / 5      ... / 5

	Note
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic	
4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire	
4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale) vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)	
7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données	
7.5. Procédures de vérification et de validation des données formalisées et performantes	
7.6. Traitement descriptif complet des données	
8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale	
<b>Total (sur 24)</b>	
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>	

**Validation scientifique**      ... / 5      ... / 5

	Note
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif	
7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du dispositif (si possible régulière et multidisciplinaire)	



8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale		
<b>Total (sur 9)</b>		
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>		
<b>Diffusion de l'information</b>		<b>... / 10      ... / 6</b>
<b>Qualité de l'information diffusée</b>		<b>... / 5      ... / 3</b>
	<b>Note</b>	
9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance		
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent		
<b>Total (sur 6)</b>		
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>		
<b>Périodicité et champ de diffusion</b>		<b>... / 5      ... / 3</b>
	<b>Note</b>	
9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance		
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent		
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)		
9.6. Politique de communication externe solide		
<b>Total (sur 12)</b>		
<b>% (pour attribuer le score du point critique)</b>		

Annexe 5. Distribution et pondération des critères de synthèse des sections pour la notation des critères qualité

<b>Critère qualité 1 : Sensibilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale		2	
3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)		1	
3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain		3	
4.7. Pertinence des techniques de diagnostic		3	
4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic		3	
5.4. Sensibilité de la définition du cas ou du danger		3	
5.8. Pertinence des prélèvements		3	
5.10. Qualité des prélèvements collectés		3	
5.14. Acceptabilité des conséquences d'une suspicion ou d'un cas pour la source ou le collecteur de données		3	
6.2. Existence d'une surveillance passive (événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs		6	
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)		3	
6.4. Pertinence et adéquation de l'existence et des protocoles de surveillance active (planifiée)		3	
6.5. Surveillance de la faune sauvage sensible		2	
6.6. Surveillance et contrôle des vecteurs		1	
6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)		3	
8.4. Formations de perfectionnement régulières		3	
9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain		3	
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent		3	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)		3	
9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail, web, téléphone...)		1	
<b>Total</b>	<b>20 notes</b>	<b>55</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 55)</b>			

<b>Critère qualité 2 : Spécificité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
4.9. Spécificité des techniques de diagnostic		3	
5.5. Spécificité de la définition du cas ou du danger		3	
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)		2	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif		2	
8.4. Formations de perfectionnement régulières		2	
<b>Total</b>	<b>5 notes</b>	<b>12</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3x12)</b>			

<b>Critère qualité 3 : Représentativité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire		1	
3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain		3	
6.2. Existence d'une surveillance passive		3	

(événementielle) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs			
6.4. Pertinence et adéquation de l'existence et des protocoles de surveillance active (planifiée)		3	
6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)		3	
6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)		3	
<b>Total</b>	<b>6 notes</b>	<b>16</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3x16)</b>			

<b>Critère qualité 4 : Rapidité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI		3	
3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain		3	
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic		3	
4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain		1	
4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire		3	
4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)		6	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		2	
7.2. Délai de saisie des données en accord avec les objectifs et l'utilisation des résultats du dispositif		2	
7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données		2	
9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail, web, téléphone...)		2	
<b>Total</b>	<b>10 notes</b>	<b>27</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 27)</b>			

<b>Critère qualité 5 : Flexibilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)		3	
2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)		3	
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif		3	
2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale		3	
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire		3	
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire		3	
4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain		2	
8.4. Formations de perfectionnement régulières		3	
10.2. Indicateurs de performance régulièrement calculés, interprétés et diffusés		3	
10.4. Mise en œuvre des mesures correctrices		3	
<b>Total</b>	<b>10 notes</b>	<b>29</b>	

<b>Critère qualité 6 : Fiabilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
1.1 Pertinence des objectifs de surveillance		3	
1.2 Niveau de détail, de précision et de formalisation des objectifs		3	
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif		3	
2.6. Mise en place d'une supervision des unités intermédiaires par l'échelon central		3	
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire		2	
3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)		2	
3.3. Mise en place d'une supervision par l'échelon intermédiaire		3	
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires		3	
3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI		3	
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire		1	
3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain		3	
4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance		3	
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic		3	
4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses réalisées		3	
4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires		3	
4.5. Proportion d'analyses soumises à EIL		3	
4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain		1	
4.7. Pertinence des techniques de diagnostic		3	
4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic		3	
4.9. Spécificité des techniques de diagnostic		3	
4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire		3	
4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire		3	
4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'unité centrale)		1	
4.13. Qualité du rendu du résultat		3	
5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie ou danger surveillé		3	
5.2. Standardisation des données collectées		3	
5.3. Pertinence des outils de mesure (à l'exclusion des outils de laboratoire)		3	
5.7. Qualité de renseignement des fiches d'investigation		3	
5.8. Pertinence des prélèvements		3	
5.9. Standardisation des prélèvements		3	
5.10. Qualité des prélèvements collectés		3	
6.1. Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif		3	
6.7. Représentativité des populations ciblées de		3	

l'échantillonnage en surveillance active (planifiée)			
6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance active (planifiée)		2	
6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance active (planifiée)		3	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		2	
7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données		3	
7.4. Suffisance des moyens matériels et financiers pour la gestion et l'analyse des données		3	
7.5. Procédures de vérification et de validation des données formalisées et performantes		3	
7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du dispositif (si possible régulière et multidisciplinaire)		3	
8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'unité centrale		3	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif		3	
8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du dispositif en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance		3	
8.5. Suffisance des moyens humain, matériels et financiers pour la formation		2	
10.1 Système d'indicateurs de performance développé et validé par les responsables du dispositif		3	
10.2. Indicateurs de performance régulièrement calculés, interprétés et diffusés		3	
10.3. Evaluation externes effectuées		3	
10.4. Mise en œuvre des mesures correctrices		3	
<b>Total</b>	<b>48 notes</b>	<b>133</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 133)</b>			

<b>Critère qualité 7 : Stabilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
1.3 Prise en compte de l'attente des partenaires		3	
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)		3	
2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)		3	
2.3. Existence d'un comité scientifique et technique du dispositif		3	
2.4. Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires		3	
2.7. Suffisance des moyens matériels et financiers de l'échelon central		3	
3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire		2	
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires		2	
3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI		2	
3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain		3	
4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financière pour les besoins en diagnostic		3	
4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses		3	

réalisées			
4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires		3	
4.5. Proportion d'analyses soumises à EIL		3	
4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire		3	
5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie ou danger surveillé		3	
5.2. Standardisation des données collectées		3	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		1	
7.4. Suffisance des moyens matériels et financiers pour la gestion et l'analyse des données		2	
8.5. Suffisance des moyens humain, matériels et financiers pour la formation		2	
9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance		2	
9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain		3	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)		2	
9.7. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers pour la communication		2	
<b>Total</b>	<b>24 notes</b>	<b>62</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 62)</b>			

<b>Critère qualité 8 : Acceptabilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
1.3 Prise en compte de l'attente des partenaires		3	
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)		3	
2.2. Existence d'une structure de pilotage fonctionnelle et représentative des partenaires (comité de pilotage)		3	
2.4. Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires		3	
2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale		2	
3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du dispositif (validation, animation, retour d'information)		2	
3.5. Suffisance des moyens matériels et financiers des UI		2	
3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire		2	
3.8. Suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain		3	
4.1. Intégration effective du laboratoire dans le dispositif de surveillance		2	
5.6. Simplicité de la définition du cas ou du danger		3	
5.12. Simplicité de la procédure de déclaration		3	
5.13. Simplicité de la procédure de collecte des données		3	
5.14 Acceptabilité des conséquences d'une suspicion pour la source ou le collecteur de données		6	
6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données en réseau passif (événementiel)		3	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		2	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les		3	

agents de terrain à leur entrée dans le dispositif			
9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance		3	
9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain		3	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)		3	
<b>Total</b>	<b>19 notes</b>	<b>51</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 51)</b>			

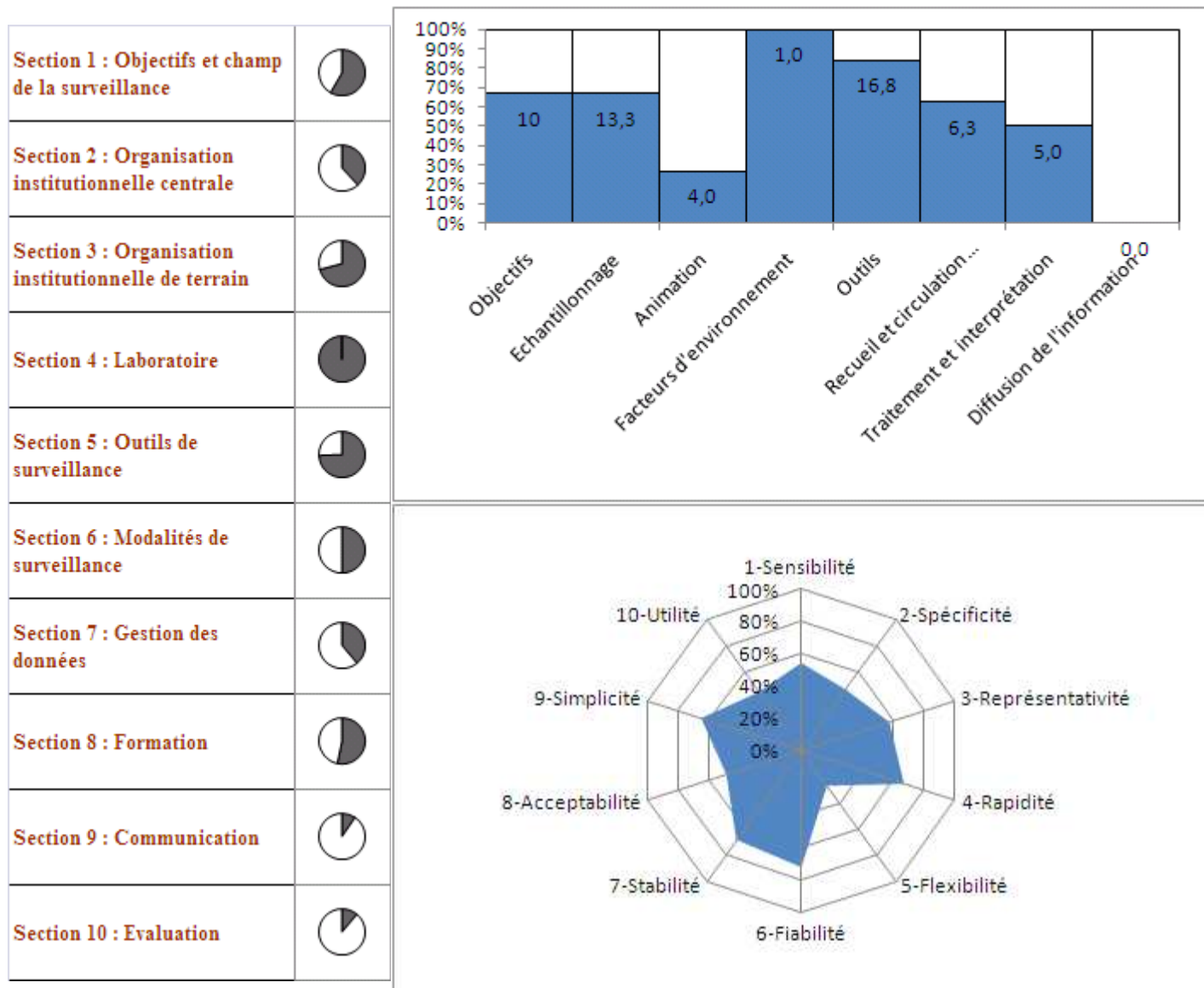
<b>Critère qualité 9 : Simplicité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (unité centrale)		3	
4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire		2	
5.6. Simplicité de la définition du cas ou du danger		3	
5.12. Simplicité de la procédure de déclaration		3	
5.13. Simplicité de la procédure de collecte des données		3	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		3	
8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le dispositif		3	
<b>Total</b>	<b>7 notes</b>	<b>20</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 20)</b>			

<b>Critère qualité 10 : Utilité</b>	<b>Note</b>	<b>Coefficient (1 à 3)</b>	<b>Total (note x coeff.)</b>
1.1 Pertinence des objectifs de surveillance		3	
1.3 Prise en compte de l'attente des partenaires		3	
1.4 Cohérence des maladies surveillées avec situation sanitaire (maladies ou dangers existants / exotiques)		3	
2.4. Organisation et fonctionnement du dispositif prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires		1	
3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires		2	
5.8. Pertinence des prélèvements		3	
6.1. Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif		3	
7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du dispositif (base de données relationnelle, etc.)		3	
7.6. Traitement descriptif complet des données		1	
7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du dispositif (si possible régulière et multidisciplinaire)		3	
9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent		2	
9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)		3	
9.6. Politique de communication externe solide		2	
<b>Total</b>	<b>13 notes</b>	<b>32</b>	
<b>% (Total des notes pondérées / 3 x 32)</b>			



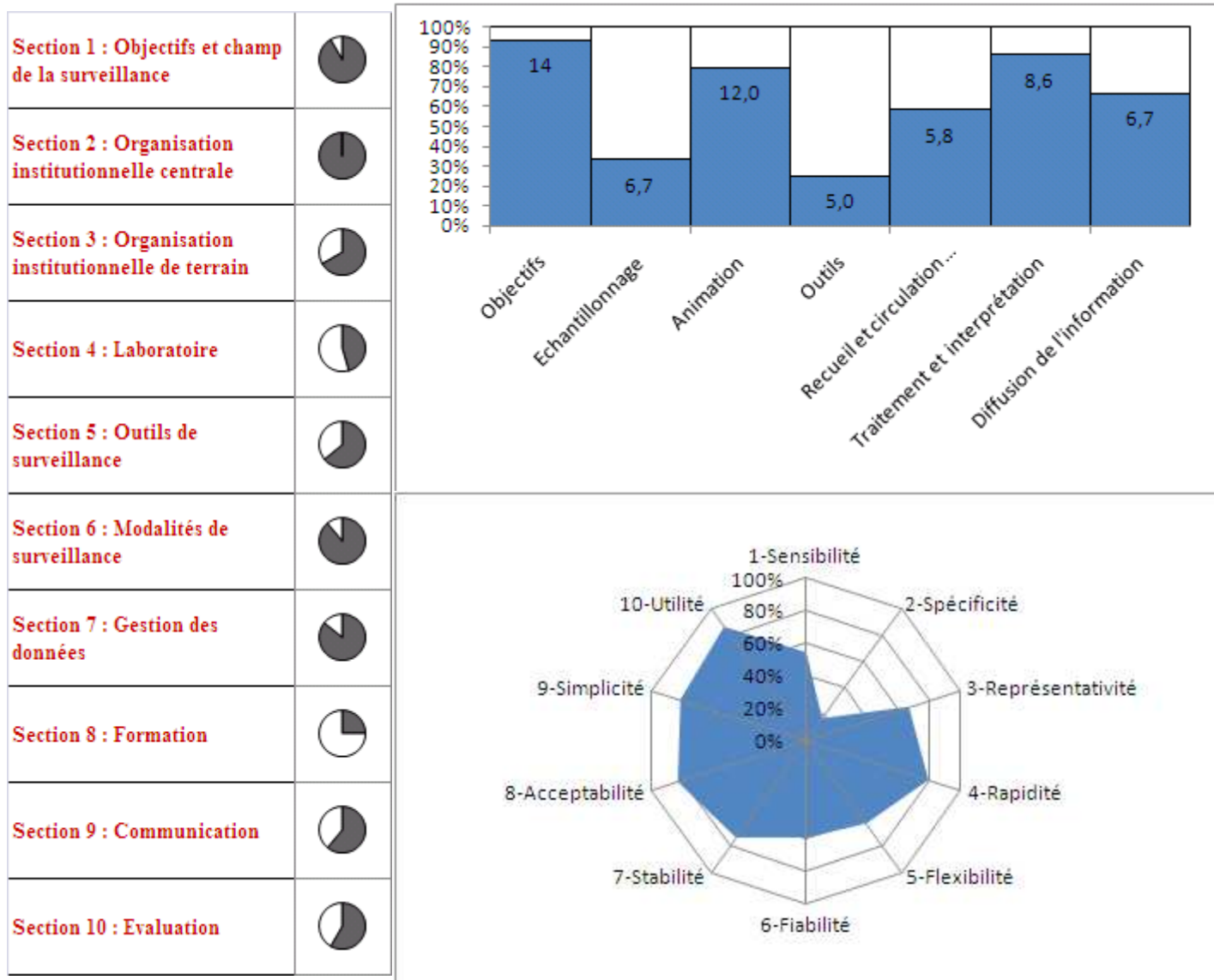
### Sorties OASIS Exemple d'application réseau A

#### Réseau d'épidémiologie passive d'une maladie bovine contagieuse



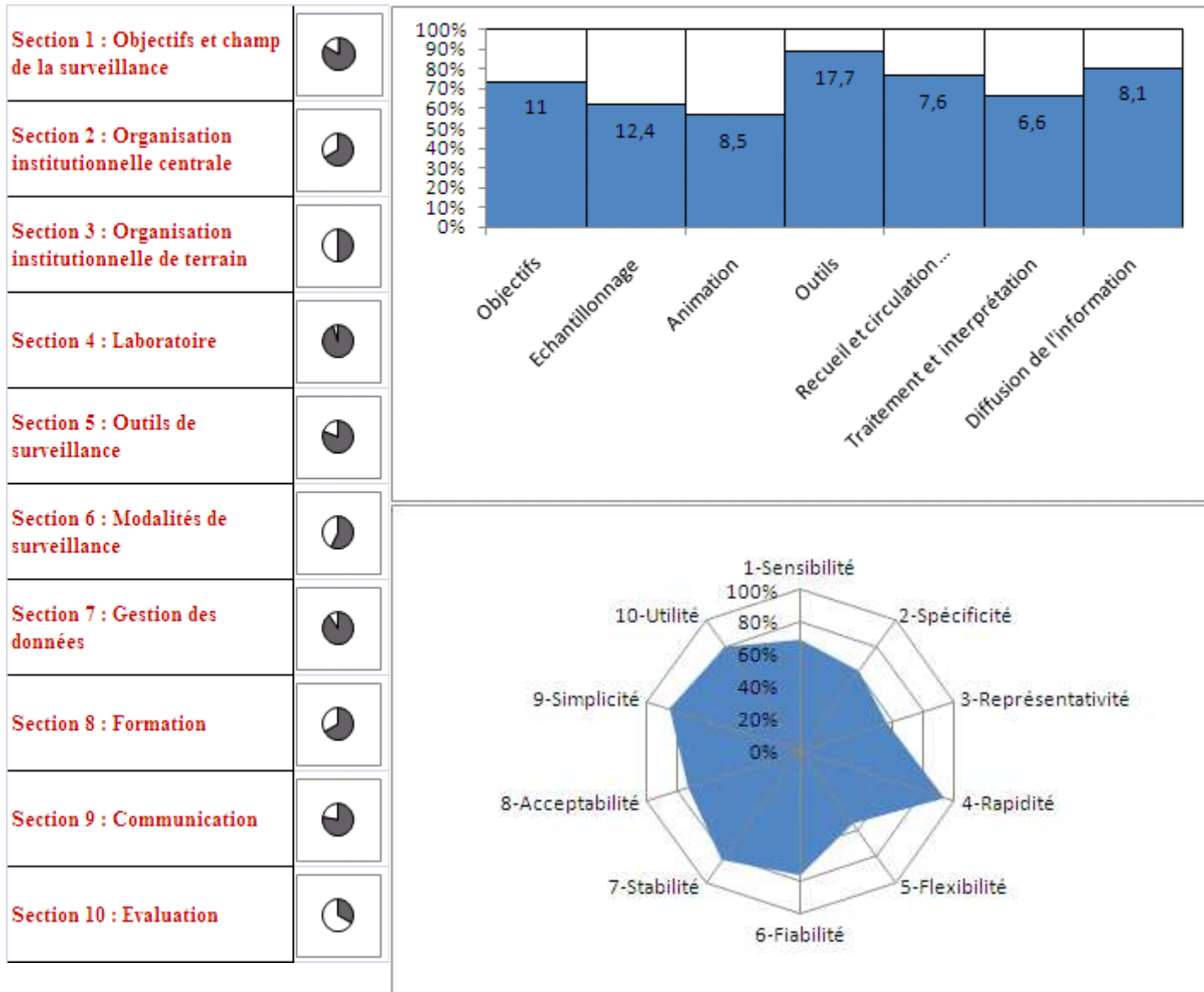
## Sorties OASIS Exemple d'application réseau B

### Réseau d'épidémiosurveillance passif multi-maladie dans une filière animale



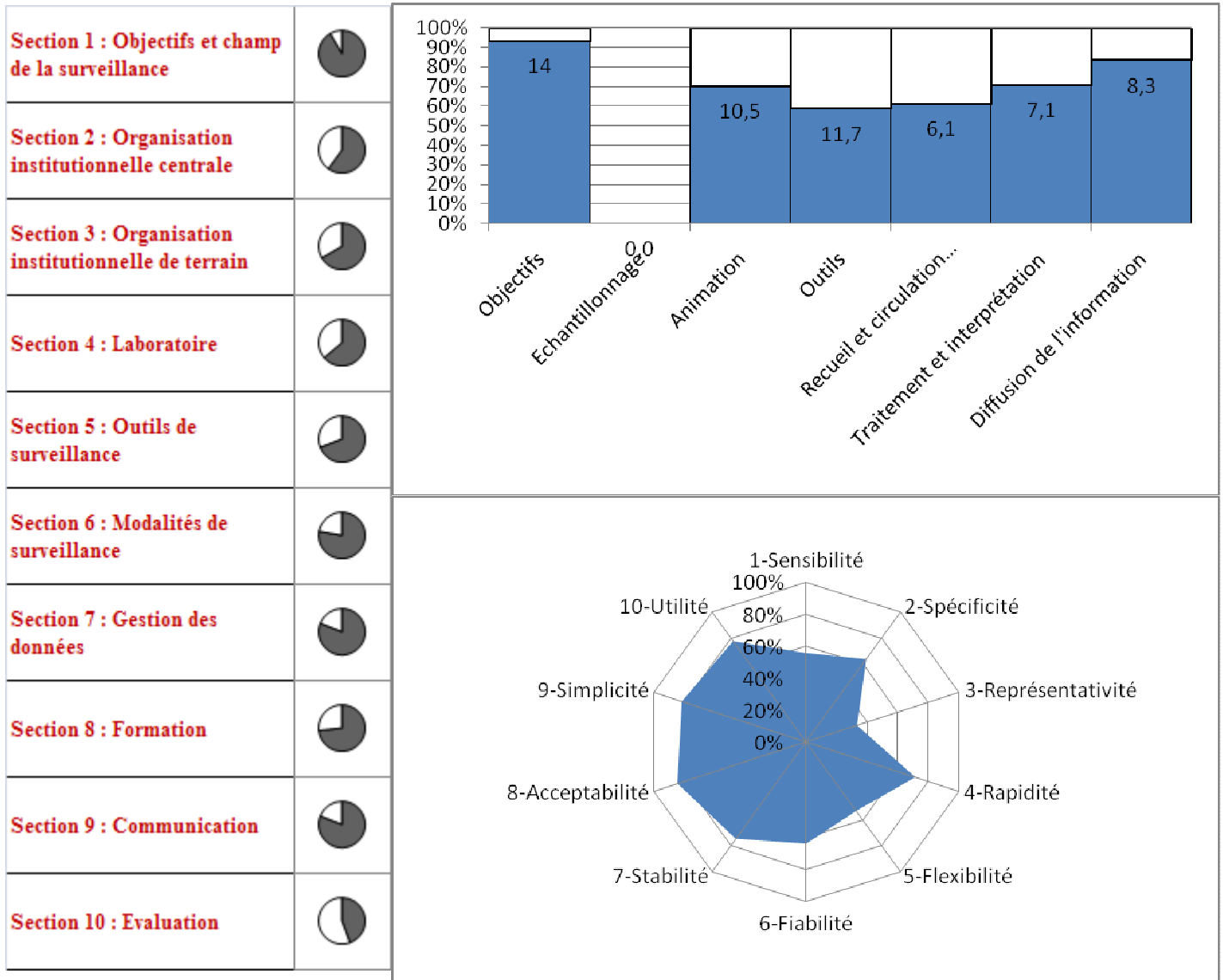
## Sorties OASIS Exemple d'application réseau C

### Réseau d'épidémiosurveillance passif d'une maladie zoonotique à faible occurrence dans la faune sauvage



## Sorties OASIS Exemple d'application réseau D

### Réseau d'épidémiosurveillance passif de laboratoire multi-bactéries



## Sorties OASIS Exemple d'application réseau E

### Réseau d'épidémiologie passif de laboratoire d'une bactérie pathogène

